

SAC-090828

UNIVERSITÉ DE MONCTON

208^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le mardi 28 août 2009

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adegbi, professeur	Edmundston	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Kelly Quimper, étudiante	Edmundston
Charles Bourque, doyen	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Michel Cardin, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Rachel Chiasson, étudiante	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Luc Vigneault, professeur	Edmundston
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Marie-Claire Duguay, étudiante	Shippagan		
Steeve Ferron, étudiant	Moncton		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Douglas French, professeur	Moncton		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Suzanne Harrison, professeure	Moncton		
Éric Hervet, professeur	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Patrick Maltais, directeur	U de M		
France Marquis, professeure	Edmundston		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

ABSENCE MOTIVÉE : Emmanuelle Tremblay

1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
5.	CORRESPONDANCE	5
5.1	Lettre du Conseil de la langue française	5
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090505	7
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	7
9.	PROCESSUS DE CONSULTATION	7
10.	RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT	17
11.	NOMINATIONS	22
11.1	Bureau de direction du Sénat académique	22
11.2	Comité d'appel du Sénat académique	22
11.3	Comité d'attestation d'études	23
11.4	Comité de sélection des grades honorifiques	23
11.5	Comité des programmes	23
11.6	Conseil de la langue française	24
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090608	24
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-090608)	24
13.1	Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire	24
13.2	Études françaises	35
14.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	39
14.1	Baccalauréat en administration des affaires (finance)	39
14.2	Mineure en finance	40
14.3	Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité)	40
14.4	Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité - régime coopératif)	41
14.5	Mineure en comptabilité	42
14.6	Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations)	42
14.7	Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations - régime coopératif)	45
14.8	Mineure en gestion des opérations	46
14.9	Résolutions transmises à titre d'information	46
15.	GESTION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	46
15.1	Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la gestion des études supérieures	46
16.	CLÔTURE	53

DOCUMENTS	54
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
DOCUMENT B : Lettre du Conseil de la langue française	B(1)
DOCUMENT C : Processus de consultation	C(1)
DOCUMENT D : Rapports annuels des unités d'enseignement et de recherche	D(1)
DOCUMENT E : Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	E(1-18)
DOCUMENT F : Nominations	F(1-8)
DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-090608	G(1-44)
DOCUMENT H : Rapport du Comité des programmes	H(1-135)
DOCUMENT I : Gestion des études supérieures - rapport du Comité <i>ad hoc</i>	I(1-9)
DOCUMENT J : Gestion des études supérieures - rapport de Gilles Bouchard	J(1-4)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 208^e séance du Sénat académique.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : Annuellement, nous élisons un président d'assemblée ou une présidente d'assemblée pour diriger les séances du Sénat académique. À la dernière réunion, nous avons fait l'évaluation du président d'assemblée, Maître Gérard Snow, directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) à la Faculté de droit. Le Bureau de direction du Sénat académique a examiné les évaluations et les commentaires étaient très positifs à son endroit. Je peux vous dire que le Bureau de direction du Sénat académique vous recommande fortement la candidature de Maître Gérard Snow.

R : 01-SAC-090828

Paul-Émile Bourque, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour l'année universitaire 2009-2010. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Je vous remercie et je vous assure que je suis très sensible à cet honneur de pouvoir présider les réunions du Sénat académique.

Voici quelques règles de procédure. C'est la procédure de Victor Morin qui sert généralement à nos discussions malgré quelques écarts. Notons que pour adopter une motion, il faut au moins dix voix *pour*. Si l'on n'a pas dix voix, on arrête le vote. Au sujet des conflits d'intérêts, si vous sentez que vous en avez un, vous devez vous abstenir et vous pouvez demander que votre abstention soit enregistrée au procès-verbal.

Votre devoir, c'est de voter. C'est pour cela que l'on ne demande pas les abstentions; on demande de voter *pour* ou *contre* parce que l'on présume que, à moins d'un conflit d'intérêts, vous allez voter. Si vous sentez que vous n'êtes pas prêts à voter, vous posez des questions; le nombre de questions n'est pas limité. Vous intervenez une seule fois pour donner une opinion, mais vous pouvez intervenir autant de fois que vous voulez pour poser des questions. Si vous jugez que la salle n'est pas prête à voter, vous pouvez demander le dépôt de la proposition. À ce moment, l'on vote immédiatement sur le dépôt. Si la motion de dépôt est adoptée, la discussion cesse immédiatement sur le sujet. Elle peut cependant revenir plus tard dans la réunion.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Sylvie Blain, professeure au Campus de Moncton; Étienne Dako, professeur au Campus de Moncton; Lise Dubois, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche; Charles Gaucher, professeur au Campus de Moncton; Éric Hervet, professeur au Campus de Moncton; Mustapha Kardouchi, professeur au Campus de Moncton; Marie-Andrée Pelland, professeure au Campus de Moncton; Kelly Quimper, étudiante au Campus d'Edmundston; Serge Rousselle, doyen à la Faculté de droit; Marie-Noëlle Ryan, professeure au Campus de Moncton et Thérèse Thériault, directrice du Service des communications.

Suzanne LeBlanc et Thérèse Thériault sont nommées scrutatrices. L'heure de fin de la réunion est fixée à 16 h 30.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre du Conseil de la langue française

Voir le Document B, p. 1

SG : Les sénatrices et sénateurs trouveront dans leur envoi une lettre adressée à Monsieur le président Yvon Fontaine de madame Marie-France Albert, ancienne présidente du Conseil de la langue française. Il est question d'une proposition par rapport à l'utilisation de la nouvelle orthographe; je vais lire l'essentiel de la lettre. *La nouvelle orthographe est admise en tout temps dans les travaux, les examens et les autres épreuves de contrôle. Ceux-ci sont corrigés et notés en tenant compte de la nouvelle orthographe.* Ceci est une suggestion que fait le Conseil de langue française pour que les professeures et les professeurs avisent les étudiantes et les étudiants. La deuxième chose que l'on retrouve dans la lettre est une suggestion à l'effet qu'une note soit envoyée au corps professoral. Celle-ci pourrait être écrite de la façon suivante : *sachant que vous n'êtes pas tous familiers avec la nouvelle orthographe et en attendant que les formations soient offertes sur les trois campus, les membres du Conseil de la langue française vous suggèrent de consulter le site Web orthographe recommandée afin de vous familiariser avec celle-ci et ainsi dissiper les craintes que vous pourriez avoir à son sujet.* Donc, cette lettre est un suivi sur une recommandation que le Sénat académique a fait plus tôt cette année. Ce sont des suggestions sur la façon que l'on pourrait procéder pour sensibiliser les gens à l'utilisation de la nouvelle orthographe. Est-ce que le Sénat académique veut en faire une recommandation? Ça, il faudrait y voir, mais pour l'instant c'est sous forme de correspondance et d'information.

Vous trouverez sur votre table un tiré à part du Sénat académique du mois de mars 2009. Au point 15, il y a la recommandation 23. Il est question de sensibiliser les gens à l'utilisation de la nouvelle orthographe. À la lecture de ceci, je pense que l'on peut relier les deux et je me dis que ce qui est suggéré dans la correspondance, on le retrouve dans la recommandation. Ce n'est peut-être pas écrit de la même façon, mais c'est certainement dans le même esprit.

Président d'assemblée : La procédure à ce point de l'ordre du jour ne permet pas la réception d'une proposition parce que la question a été déposée comme correspondance et ce n'est pas à l'ordre du jour. Si vous voulez qu'elle soit à l'ordre du jour, vous pourrez le faire au point suivant qui est l'adoption de l'ordre du jour. À titre d'information, il faut savoir que la présidente du Conseil de la langue française n'est pas là aujourd'hui car son mandat comme sénatrice est terminé. À ce moment-ci, il n'y a personne du Conseil de la langue française autour de la table ce matin. Avez-vous des questions par rapport à la lettre elle-même?

Aucune question n'a été posée.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

R : 02-SAC-090828

Isabelle McKee-Allain, appuyé par Charles Bourque, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que proposé.* »

Rousselle : J'aimerais attirer votre attention aux points 15, 15.1 et 15.2. En lisant la documentation, il me semble que ce que l'on a porte sur le même sujet. Si l'on adopte les recommandations proposées au point 15, il me semble que le point 15.2 pourrait devenir redondant. Il me semble que ceci devrait être traité sous le même point.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Président d'assemblée : Normalement, on traite d'une question à la fois et je ne pense pas que le sénateur Bouchard voulait que l'on prenne les décisions et ensuite que l'on lui demande ce qu'il en pense. Il s'agit d'un document de réflexion que le sénateur Bouchard a déposé. Ce n'est pas un rapport étant donné que, comme vous avez pu voir dans le rapport du Comité *ad hoc*, le sénateur Bouchard n'était plus membre du comité à ce moment. Est-ce que quelqu'un a des objections à ce que l'on fusionne les deux?

Il n'y a pas d'objection.

Caron : Je voudrais ajouter un point à l'ordre du jour, soit la procédure pour établir l'ordre du jour des réunions du Sénat académique et, entre parenthèses, les pouvoirs et les attributions du Bureau de direction du Sénat académique.

Amendement

R : 03-SAC-090828

Michèle L. Caron, appuyée par Michel Cardin, propose :

« Que l'on ajoute à la rubrique Affaires Nouvelles Procédure pour établir l'ordre du jour du Sénat académique (pouvoirs et attributions du Bureau de direction du Sénat académique). »

Président d'assemblée : Je vous rappelle que les points que l'on met aux affaires nouvelles sont habituellement des préavis du fait que les sénatrices et les sénateurs n'ont pas été avertis d'avance. Il est donc entendu que, sauf urgence ou quelque chose du genre, aucune décision n'est prise sur ce point séance tenante.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Bouchard : Nous avons un ordre du jour très chargé et le point de la gestion des études supérieures se trouve au point 15. Il risque d'être abordé assez tard. Je pense que c'est un point extrêmement important, mais qui ne requiert pas une action immédiate du Sénat académique. J'aimerais donc demander aux sénatrices et aux sénateurs de reporter le point 15 à la réunion du mois d'octobre et qu'il soit placé à un moment assez tôt dans l'ordre du jour afin que l'on puisse avoir un débat de fond sur cette question.

Amendement

P : 04-SAC-090828

Gilles Bouchard, appuyé par Rachel Chiasson, propose :

« Que le point 15 soit reporté à la prochaine réunion du Sénat académique. »

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais faire deux observations par rapport à l'amendement. Les projets d'ordre du jour sont envoyés à l'ensemble des sénatrices et des sénateurs avant de faire l'objet de considérations au Sénat académique. Il y a toujours la possibilité pour les membres du Sénat académique de faire ce genre de commentaires plusieurs semaines avant que l'on arrive au Sénat académique. C'est regrettable qu'aucune personne n'ait soulevé cette question avant. Deuxièmement, vous vous souviendrez que l'on avait déjà accusé un retard sur cette question. C'était la volonté du Sénat académique de faire rapport de cette question au mois de mars et il y a eu des difficultés car certains membres du comité n'ont pas pu agir. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avait expliqué ce retard et le Sénat académique avait accepté le report. Il n'y a pas de mauvaise volonté de la part du Bureau de direction du Sénat académique du fait que c'est au point 15.

Dubois : En tant que nouvelle doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, j'aurais une nette préférence pour que ce point soit discuté aujourd'hui. Nous sommes en début de mandat. La vice-doyenne et moi-même sommes en train de déceler comment l'on peut graisser des roues de machine. Ce serait bien que l'on puisse résoudre

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ce point pour que l'on puisse partir du bon pied. Le rapport du Comité *ad hoc* sur la gestion des études supérieures propose cinq recommandations sur lesquelles on peut agir immédiatement, car elles ne donnent pas lieu à un questionnement de fond. Le mandat confié au comité n'est pas un mandat de fond, c'est véritablement un examen des procédures. Je voterai contre l'amendement.

Vote sur P04 Pour 2 REJETÉE

La proposition n'a pas atteint un total de 10 voix.

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090505

Corrections :

- ▶ À la page 5, quatrième paragraphe, il faut lire : taux de change au lieu de « taux d'échange ».
- ▶ À la page 26, première ligne, il faut lire : On ne dit pas que vous êtes exclus de l'Université à vie...
- ▶ À la page 39, quatrième paragraphe, sixième ligne, il faut lire : ... recommandation et qu'elle croit qu'elle s'applique aussi au niveau facultaire et même universitaire. Elle constate que les instances...
- ▶ À la page 50 , dernière intervention, on devrait lire R. Chiasson au lieu de « R. Gauvin ».

R : 05-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le procès-verbal soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION

Voir le Document C, p. 1

Recteur et vice-chancelier : On se souviendra que, à la dernière réunion, j'ai fait un bref rapport écrit sur les enjeux et les défis de l'Université de Moncton suite à l'adoption du dernier budget provincial qui confirmait un gel de la subvention des universités et un gel des droits de scolarité avec une compensation fixée à un niveau similaire pour l'ensemble des universités. On m'avait demandé de faire un petit document de réflexion et nous avons eu une discussion. À ce moment, il y avait eu une proposition du sénateur Bouchard. Il souhaitait que l'on puisse mettre un processus en marche pour réfléchir et arriver à un certain nombre de recommandations au Sénat académique. Le Sénat académique n'avait pas retenu cette démarche. Il avait plutôt donné le mandat au Bureau de direction du Sénat académique de vous proposer des options concernant un processus qui pourrait lui permettre de réfléchir et d'arriver à un certain nombre de décisions relativement à des enjeux très importants dont le défi du déclin démographique et son impact dans plusieurs de nos programmes. J'ajouterais aussi la question du financement inadéquat pour pouvoir maintenir l'ensemble de ces programmes à un niveau acceptable en termes de qualité et de ressources professorales.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

Le Bureau de direction du Sénat académique suggère l'une de deux choses. La première, c'est la mise sur pied d'un comité *ad hoc* du Sénat académique et l'autre c'est de faire appel au Comité conjoint de la planification. Pour celles et ceux d'entre vous qui ne connaissez pas le Comité conjoint de la planification, c'est un comité bipartite composé de membres du Conseil des gouverneurs et de membres du Sénat académique élus par chacune des instances. Son mandat est de recevoir les propositions de création de programmes, les propositions d'évaluation de programmes, les analyser et faire des recommandations au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Il y a évidemment des raisons pour lesquelles ce comité existe. Lorsque l'on regarde la programmation dans une université, il y a des enjeux académiques et des enjeux financiers. C'est clair, selon moi, pourquoi nous avons une institution bicamérale en termes de sa gouvernance. Le Sénat académique peut être au centre d'une réflexion et d'un projet académique de l'Université, mais il y a également pour chacune des décisions, en termes de choix de programmes, des implications d'ordre budgétaire d'où vient le rôle du Conseil des gouverneurs. Le Comité conjoint de la planification a été créé, il y a plusieurs années, pour assurer que l'on regarde les propositions qui arrivent de l'une ou de l'autre des instances afin d'harmoniser les enjeux académiques et la capacité financière de l'Université.

Le Comité conjoint de la planification fait un travail important et c'est la raison pour laquelle toutes décisions à venir auront des répercussions importantes sur le financement et la capacité budgétaire de l'Université. Les propositions qui devraient être considérées au Sénat académique seront probablement aussi des propositions qui devront être étudiées au Conseil des gouverneurs. C'est la raison pour laquelle cette option a été proposée. L'une ou l'autre de ces approches nécessitera sûrement, après un débat et des décisions au Sénat académique, un débat et des décisions dans nos deux instances de gouvernance.

C. Bourque : Quand je regarde les deux options proposées par le Bureau de direction du Sénat académique, j'attribue à chaque option des avantages et des inconvénients. Quand on lit l'article 21 des Statuts et règlements, on voit dans le mandat principal du Comité conjoint de la planification celui de recommander des priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en considérant les besoins exprimés avec les ressources et de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités. Je vois le lien avec ce Comité, mais je trouve que c'est très important d'avoir une participation importante du corps professoral. J'aurais donc tendance à vouloir proposer une troisième option qui serait de modifier l'option 1 en y ajoutant deux membres du Conseil des gouverneurs.

Caron : Il faut que je réfléchisse à la suggestion du sénateur Bourque. Je remarque que, d'une manière ou d'une autre, quelles que soient les recommandations que fera ce comité au Sénat académique, il va falloir que cela passe éventuellement au Comité conjoint de la planification. Pour des raisons de légitimité, de crédibilité et aussi pour les points de vue qui pourront être apportés, je pense que c'est important que, si l'on pense en termes de réforme et pas uniquement en termes de coupure, les professeures et les professeurs soient représentés ainsi que les étudiantes et les étudiants. Je fais remarquer que la composition actuelle du Comité conjoint de la planification ne permet pas cela. Quant à la suggestion d'ajouter des membres du Conseil des gouverneurs, je vais attendre la proposition du sénateur Bourque.

Président d'assemblée : Je dois vous dire qu'il nous faut une proposition si l'on veut discuter en assemblée délibérante.

R : 06-SAC-090828

Serge Rousselle, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Qu'un Comité ad hoc du Sénat académique soit créé et composé d'au moins 7 personnes incluant 3 membres de l'administration, 3 membres du corps professoral et une étudiante ou un étudiant. Le Comité doit être représentatif, notamment au niveau des trois campus, des sciences fondamentales, des disciplines professionnelles et des humanités/sciences sociales. »

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

Rousselle : Je ne pense pas que le Sénat académique pourrait avoir un comité qui n'ait pas de professeures et de professeurs. À partir de ce que je viens d'entendre, le Comité conjoint de la planification ne comporte pas de professeures ou de professeurs et je pense qu'un comité *ad hoc* qui se concentrerait sur ce très important point serait très bien. Je trouve que sa composition est plus à la base. Je suis ouvert, sujet à la discussion, à avoir du monde de l'extérieur possiblement des gouverneures ou des gouverneurs par exemple.

Bouchard : Je suis en faveur de cette proposition. Je pense qu'il est important que l'on se mette à l'œuvre. J'aime bien les activités à prévoir par le comité. Je pense qu'il est important qu'il y ait un dialogue au sein de l'Université pour en venir à un plan. La seule chose qui m'inquiète, c'est l'échéancier. Je sais que l'Université va déjà prendre des décisions pour l'an prochain et probablement qu'elle devra prendre des décisions avant l'aboutissement du processus.

Président d'assemblée : Est-ce que l'on peut revenir plus tard sur la question du temps et du mandat? Il s'agit de questions séparées. Décidons d'abord quel corps sera mandaté.

Bouchard : Je pensais que l'on discutait de l'ensemble de la proposition qui nous est soumise.

Président d'assemblée : J'ai compris que la proposition, à ce moment, était la composition du comité.

Bouchard : C'est parfait.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que l'on passe au vote?

Amendement

R : 07-SAC-090828

Charles Bourque, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

« Que l'on ajoute deux membres du Conseil des gouverneurs au Comité ad hoc du Sénat académique. »

C. Bourque : Quand on lit le libellé qui a mené à la résolution du dernier Sénat académique et que l'on pense au lien assez direct avec les défis de l'Université et en particulier les défis budgétaires, je pense que c'est important qu'il y ait une participation du Conseil des gouverneurs.

Vote sur R07	Pour 38	Contre 1	ADOPTÉE
Vote sur R06	unanime		ADOPTÉE

Bouchard : Je voulais faire un commentaire. Je croyais que ce que j'avais devant moi c'était une proposition un peu plus substantielle que l'option 1. Il y avait aussi le contexte et les activités à prévoir. Je n'ai pas d'échéancier précis à vous soumettre. J'aurais eu des suggestions. Il y a des collègues à l'Université de Moncton qui organisent des dialogues sur l'éducation postsecondaire et qui auraient pu aider le Comité à organiser un véritable dialogue au sein de l'Université.

Couturier : Est-ce que l'on doit comprendre que, suite au vote, l'on a également à valider le mandat qui nous est proposé dans le document qui a été présenté par le Bureau de direction du Sénat académique? Je me réfère au premier paragraphe où l'on dit que le Sénat académique souhaite se doter d'un processus pour identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université, assurer sa mission, son développement et sa pérennité. Est-ce qu'il s'agit du mandat du comité ou est-ce qu'il faut aussi avoir un élément plus définitif par rapport au mandat de ce comité?

Président d'assemblée : Vous avez la parole si vous voulez le faire.

9. **PROCESSUS DE CONSULTATION** (suite)

C. Bourque : J'avais compris que, lors du vote, l'on choisissait entre l'option 1 et l'option 2 et que, par après, l'on allait regarder les activités à prévoir par le comité. Je propose que l'on ajoute une cinquième puce, soit la préparation d'un calendrier permettant la soumission d'un rapport d'étape au Sénat académique du mois de mars. Aussi, je pense que l'on doit choisir les membres du Sénat académique aujourd'hui.

P : 08-SAC-090828

Charles Bourque, appuyé par Alain Roberge, propose :

*« Que l'on ajoute aux activités à prévoir par le Comité ad hoc :
Rapport d'étape à la réunion du mois de mars 2010. »*

Bouchard : Point d'ordre. Le sénateur Couturier a pris la parole et il a dit que ce Comité n'avait pas de mandat. À mon avis, il a raison, car le sénateur Rousselle a dit que l'on ne votait que sur l'option 1. Vous m'aviez ramené à l'ordre. Alors, on a un comité qui n'a pas de mandat. Si je comprends bien ce que le sénateur Bourque a proposé, ce sont les quatre points des activités à prévoir par le comité, avec un échéancier. Est-ce que c'est ça? Alors, on ne vote pas encore sur le mandat, on vote sur les activités à prévoir par le Comité.

Président d'assemblée : C'est bien ça. J'ai invité le sénateur Couturier à faire une proposition, mais il ne jugeait pas utile de le faire à ce moment. Je considère que la proposition du sénateur Bourque est recevable. Tout est en ordre, selon moi.

P. Chiasson : J'ai un malaise à voter sur les activités à prévoir du Comité sans connaître son mandat. Il est sous-entendu que l'on connaît son mandat, mais on n'a pas clairement défini ce que l'on veut faire exactement. Lorsque je lis le texte que j'ai devant moi, ce n'est pas ce que j'avais compris que le Comité devait faire. Je ne vois pas pourquoi l'on fait des activités si l'on ne sait pas exactement ce que le Comité doit faire.

Président d'assemblée : La solution, c'est de déposer.

R : 09-SAC-090828

Paul-A. Chiasson, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que la proposition P : 08-SAC-090828 soit déposée. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Le champ est libre pour une autre proposition.

R : 10-SAC-090828

Jacques Paul Couturier, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que, étant donné le contexte économique de l'Université de Moncton, le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique soit d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

C. Bourque : C'est pour raviver la proposition 8.

R : 11-SAC-090828

Charles Bourque, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que la proposition P : 08-SAC-090828, relative à la question des activités à prévoir par le Comité et dont le dépôt a été fait sur le bureau, soit reprise pour étude. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

La proposition P : 08-SAC-090828 devient R : 08-SAC-090828 et se lit comme suit :

« *Que l'on ajoute aux activités à prévoir par le Comité ad hoc :
Rapport d'étape à la réunion de mars 2010. »*

Rousselle : Un rapport d'étape au mois de mars, ça veut dire qu'il n'y aura pas de rapport final avant mai ou juin. C'est tard.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

SG : Je veux bien comprendre la procédure. Alors, il y a un Comité *ad hoc* qui est créé. Ce Comité déposera éventuellement un rapport final au Sénat académique. Le Sénat académique va l'étudier et, à un moment donné, il va falloir que ce rapport aille au Comité conjoint de la planification. La recommandation du Comité conjoint de la planification va se faire au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Je pense que se sera plus tard que mai prochain.

Président d'assemblée : Je vais saisir l'occasion pour vous expliquer ce que l'on appelle le réexamen d'une question. Si vous avez adopté une proposition et tout à coup, vous vous rendez compte que l'on a oublié quelque chose comme le sénateur Rousselle semblait dire, vous pouvez demander de réexaminer une proposition. C'est une proposition qui est admissible durant l'assemblée.

Recteur et vice-chancelier : J'ai de la difficulté à demander un rapport d'étape au Sénat académique avant le mois de mars. Il faudrait le demander à la fin octobre et je pense que, compte tenu de la démarche que l'on vient d'adopter en termes des activités à prévoir, cela serait utopique de croire que l'on est capable d'avoir un rapport d'étape dans deux mois. La seule autre solution, c'est d'avoir une réunion extraordinaire du Sénat académique à la fin janvier.

Je crois qu'il faut agir très rapidement dans ce dossier. J'avais dit à la dernière réunion du Sénat académique que si nous ne prenons pas nos propres responsabilités, les choses vont se passer et les solutions nous seront imposées de l'extérieur. Je pense que c'est la dernière chose que l'on veut. Les options ne sont pas grandes.

Caron : La secrétaire générale a parlé de plusieurs étapes. Ma compréhension était que ce comité faisait rapport au Sénat académique et non pas au Comité conjoint de la planification.

SG : À la suite du dépôt du rapport au Sénat académique, ce rapport doit trouver son chemin vers le Comité conjoint de la planification car c'est lui qui fait une recommandation et au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Donc ça va revenir au Sénat académique et je trouve que cette procédure est très longue.

P. Chiasson : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la secrétaire générale dans son interprétation. C'est une question du Sénat académique. Je pense que c'est au Sénat académique de prendre sa propre décision. C'est une réflexion que le Sénat académique veut se donner dans son mode de fonctionnement. Je ne vois pas pourquoi le Conseil des gouverneurs ou le Comité conjoint de la planification intervient ici.

SG : Pour moi, cette est une question encore plus large que le Sénat académique. C'est une question universitaire qui touche et l'académique et le financement. Je pense aussi que c'est pour ces raisons que nous avons choisi d'inclure deux gouverneurs dans la composition du Comité *ad hoc*. Éventuellement, il faudra que ce rapport passe au Conseil des gouverneurs et le chemin pour s'y rendre, c'est par le biais du Comité conjoint de la planification. C'est à lui qu'appartient le pouvoir de recommandation au Conseil des gouverneurs.

Rousselle : N'existe-t-il pas dans nos règlements une façon directe pour le Sénat académique de déposer un rapport au Conseil des gouverneurs? Il me semble qu'on pouvait le faire jadis. C'est comme ça d'ailleurs que cela a été fait à la fin des années 1990 pour le fusionnement des facultés.

Président d'assemblée : Je passe la parole au recteur et vice-chancelier.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

Recteur et vice-chancelier : Il peut y avoir la procédure normale qui a été décrite par la secrétaire générale et des procédures autres. Il y a une chose qui me semble assez claire. Je crois que le Conseil des gouverneurs a suffisamment de sagesse que, lorsqu'une série de recommandations lui sont soumises par Sénat académique, il les reçoit directement sans avoir l'avis d'un comité qui lui préparerait les tenants et les aboutissants de ces recommandations. Je ne serais pas étonné que l'on soit consulté par le Conseil des gouverneurs me demandant si un comité, quelque part, peut regarder ceci puis faire des propositions ou préparer une position à prendre concernant un rapport qui nous arriverait directement du Sénat académique. Et, dans ce cas, l'on pourrait demander au Comité conjoint de la planification de faire cette analyse. On aurait la sagesse d'avoir à la fois des membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Est-ce qu'il sera nécessaire de revenir au Sénat académique? Je ne le sais pas encore. Ceci va dépendre des conclusions. Ce qui me semble important, c'est que dès l'automne, je pense que l'on va être au prise avec des réalités budgétaires. Et le Conseil des gouverneurs nous demandera de regarder à des options pour préparer un budget et j'aimerais pouvoir avoir la sagesse du Sénat académique. Qu'il nous aide à identifier des options qui tiennent compte aussi des priorités académiques tout en étant réaliste.

J'étais très content quand le sénateur Chiasson a dit qu'il fallait donner un contexte au mandat. Si l'on est en train de parler d'un mandat comme celui-là, c'est parce que l'on a un contexte budgétaire et un contexte démographique qui risque d'exercer une pression importante sur la mission qu'est la nôtre. Je pense que cette réflexion sera très importante pour faire des choix judicieux en ce qui concerne le prochain budget. Je vous inviterais à regarder la possibilité d'avoir un rapport d'étape lors d'une réunion extraordinaire du Sénat académique. Je crois que l'on a tous dit à la dernière réunion du Sénat académique qu'il s'agissait d'une question de première importance et ce n'est pas souvent que l'on a des réunions extraordinaires du Sénat académique, mais on s'est toujours réservé le droit d'en avoir. Je comprends que ceci sera un fardeau énorme pour les membres du Comité cet automne. En même temps, si l'on veut procéder et donner des avis éclairés aux différentes instances de gouvernance de l'Université pour pouvoir se servir de cela dans nos processus de choix budgétaires, je crois que cela serait intéressant de le faire ici.

Président d'assemblée : On avait posé une question, on a eu l'éclaircissement. Je vous rappelle que l'on n'a pas de proposition à l'heure actuelle, sauf que l'on a adopté une proposition dans laquelle on prévoit un rapport d'étape au début du mois de mars et un rapport final. On n'a pas donné de date pour le rapport final. Si vous avez des problèmes avec cette proposition, veuillez demander que la proposition soit réexaminée et l'on procédera comme cela. Sinon, je vais arrêter le débat parce que l'on n'a pas de proposition.

R : 12-SAC-090828

Paul-A. Chiasson, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que la proposition R : 08-SAC-090828 soit réexaminée. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R : 13-SAC-090828

Paul-A. Chiasson, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que, dans les activités à prévoir par le Comité, l'on ajoute : Dépôt d'un rapport d'étape au début janvier en prévision d'une réunion extraordinaire du Sénat académique à la fin janvier 2010. »

McKee-Allain : J'aimerais rappeler aux membres du Sénat académique que nous complétons, à l'automne, la reconfiguration de nombreux programmes de premier cycle. Je comprends l'urgence; je comprends le contexte. C'est un automne qui sera extrêmement chargé et il faut être réaliste en termes de disponibilité et de réunions.

P. Chiasson : Je comprends et je suis conscient de cela. J'ai des programmes à reconfigurer à ma faculté. Je crois que ce dossier prend préséance sur celui de la reconfiguration. Je ne verrais pas de mal à ce que l'on prenne du retard sur la reconfiguration et que l'on prenne de l'avance sur ceci étant donné le contexte financier.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

Nous avons entendu le recteur et vice-chancelier nous mentionner le défi financier à lequel nous devons faire face. On sait que les défis pour l'année 2010-2011 seront colossaux et il est important que toute la communauté universitaire soit sollicitée dans les meilleurs délais.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Caron : C'est au sujet de l'élection des membres du Comité. Il s'agit d'un sous-comité du Sénat académique. Il n'est pas essentiel que ce soit des membres du Sénat académique qui y siègent et je pense que l'on devrait d'une part chercher au sein de la communauté universitaire des personnes qui ont l'habitude et qui connaissent toutes ces questions de procédure, de budget etc. et qui auraient l'expertise nécessaire pour agir très rapidement.

Si l'on veut que cet exercice soit un exercice où tout le monde considère qu'elle est partie prenante et avec le moins de résistance possible, je pense que c'est essentiel que les professeures et les professeurs soient nommés selon une procédure. Je fais la proposition que les professeures et les professeurs soient nommés par les trois syndicats de professeures et de professeurs en respectant effectivement les critères de représentation.

P : 14-SAC-090828

Michèle L. Caron, appuyée par Hector Adegbidi, propose :

« Que les professeures et les professeurs membres du Comité ad hoc du Sénat académique soient nommés par les trois syndicats du corps professoral de l'Université de Moncton. »

Recteur et vice-chancelier : Je suis en désaccord avec la sénatrice Caron. Dans mon esprit, c'est un Comité *ad hoc* du Sénat académique. Le Sénat académique devrait créer son propre comité. Les professeures et les professeurs qui sont ici sont choisis par leur association pour siéger au Sénat académique et je pense que le Sénat académique est un cas qui n'est pas divisé. C'est un cas qui réunit tous les intérêts, toutes les différentes composantes qui intéressent l'Université et j'aurais souhaité que le Comité *ad hoc* soit un comité choisi par le Sénat académique et non pas par des tierces parties.

P. Chiasson : Il ne s'agit pas ici de questions de nature syndicale. C'est une question qui relève du Sénat académique. Je ne pense pas que l'on devrait déléguer ceci aux diverses associations syndicales des professeures et des professeurs qui ne sont pas nécessairement des représentantes et des représentants de toutes les professeures et de tous les professeurs. Je pense que le Sénat académique peut trouver une autre façon d'élire des membres selon les trois constituantes.

Adegbidi : C'est vrai que nous sommes des représentantes et des représentants de nos différentes associations, mais je pense que certains membres de ces associations ont des connaissances qui pourraient permettre que l'on choisisse des personnes qui vont contribuer de manière significative au Comité.

Caron : Il est vrai que les sénatrices professeures et les sénateurs professeurs sont élus et qu'ils ne sont pas des représentantes et des représentants des associations. Ils sont des membres élus par les membres du corps professoral. Or, parfois c'est par acclamation. Le rôle du syndicat, dans une nomination de sénatrice ou de sénateur, est uniquement pour des raisons administratives. J'aimerais commenter les propos du recteur et vice-chancelier sur le fait qu'il a une vision très étroite du rôle du syndicat dans une université. Il y a une question qui est une question académique, mais qui aura un impact sur les conditions de travail. Or, dans nos trois conventions collectives qui régissent les professeures et les professeurs, il y a des dispositions sur les redondances. Ceci doit être pris en considération.

La raison pour laquelle je parlais d'engager les syndicats dans le processus, c'est pour s'assurer que, dès le début, le message soit envoyé à savoir que les syndicats sont parties prenantes de l'exercice et non pas qu'il y ait un exercice qui se fait en dehors des syndicats et que par la suite, il y ait une résistance. J'aimerais bien que l'on arrête de penser en termes de polarisation à l'égard du syndicat parce que c'est ça, effectivement, qui fait que l'on se met sur la défensive et que l'on ne va pas dans le même sens. Il y aurait une façon

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

de le faire afin que tout le monde se sente partie prenante du processus. Cela serait de faire une élection générale. Or, les échéances sont telles que passer par le syndicat m'apparaissait la façon la plus rapide de réaliser ça tout en envoyant le message à l'ensemble de la communauté universitaire que tout le monde participe au même titre.

P. Chiasson : J'ai une question par rapport au comment. Comment allons-nous réaliser l'option 1 en utilisant cette approche? La question, c'est que l'on fait référence au fait que l'on doit avoir sept personnes plus deux gouverneurs mais aussi assurer la représentativité des trois campus, des sciences fondamentales, des disciplines professionnelles, des humanités et des sciences sociales. Comment allons-nous faire cela par ce processus si l'on donne cela aux trois syndicats? On risque d'avoir trois personnes de la même discipline. On n'aura pas de représentation au niveau des disciplines. Est-ce que ceci veut dire que les syndicats doivent s'entendre à l'avance? Est-ce que cela veut dire que le Sénat académique sera obligé de tout réarranger? Je vois un problème avec cette approche et je ne vois pas comment on peut réaliser l'option 1 en adoptant cette approche. Je pense qu'il faut plutôt penser à une autre façon de faire.

Caron : Si ce sont les trois associations de professeures et professeurs, il y a déjà là les trois campus. Si l'on veut établir un équilibre, je pense que l'on peut se parler.

Vote sur P14

Pour 14

Contre 18

REJETÉE

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais faire une suggestion. Peut-être que les professeures et les professeurs peuvent se concerter pendant la pause pour voir quelles sont les propositions, la même chose pour les étudiantes et les étudiants et la même chose pour les administratrices et les administrateurs.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des objections à cela? Je n'en vois pas. Donc il semble y avoir consensus pour procéder de cette manière.

Adegibidi : La procédure n'est pas totalement claire pour moi. Est-ce que la secrétaire générale peut reprendre la procédure pour l'adoption finale des recommandations.

Président d'assemblée : J'ai compris d'après les interventions qu'il était clair que c'était un comité du Sénat académique. Ce qui arrive par après est un peu spéculatif. Il va falloir que cette proposition soit communiquée de quelque manière à l'autre instance qui est le Conseil des gouverneurs et la question était plutôt de savoir si ceci allait au Comité conjoint de la planification ou si ceci allait directement au Conseil des gouverneurs. J'ai compris dans l'intervention du recteur et vice-chancelier que le rapport serait dirigé au Conseil des gouverneurs et il décidera s'il a besoin de l'opinion du Comité conjoint de la planification ou d'autres comités. Ce n'est pas à nous à dire comment le Conseil des gouverneurs doit procéder une fois saisi du rapport. Est-ce que cela vous convient?

Adegibidi : Oui bien sûr.

P. Chiasson : Est-ce que ce rapport, une fois adopté au Sénat académique, irait au Conseil des gouverneurs? Si oui, j'ai un problème. Je pense que le Sénat académique est souverain et le Sénat académique a le droit de se donner ses façons de faire. Le Conseil des gouverneurs est souverain, donc je ne pense pas que ce rapport ait besoin la sanction du Conseil des gouverneurs pour qu'il soit valable au Sénat académique. Par contre, je ne suis pas contre le fait que le Conseil des gouverneurs soit consulté ou qu'il donne son avis.

Recteur et vice-chancelier : Je ne veux pas spéculer quel sera le rapport que le Sénat académique va recevoir et qu'il approuvera, mais on peut donner des exemples. Il pourrait y avoir des regroupements de programmes; il pourrait y avoir des propositions d'élimination de programmes. Je ne sais pas ce qu'ils vont faire, mais à mon point de vue, il pourrait y avoir beaucoup d'éléments dans une prise de position du Sénat académique qui demande aussi l'approbation du Conseil des gouverneurs. Dans ce cas-là, je pense qu'il va y avoir des éléments qui devront aussi être considérés par le Conseil des gouverneurs. Sinon, je crois que l'on n'aurait même pas eu la suggestion d'avoir des membres du Conseil des gouverneurs au Comité. Il ne faut pas oublier que l'on fait ceci dans un contexte qui est dicté par les réalités démographiques et budgétaires et dans ce sens-là, je crois que le rapport présentera des propositions qui doivent adresser ces problèmes et, à mon point de vue, il va y avoir des retombées sur les compétences du Conseil des gouverneurs.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

P. Chiasson : Personnellement, je ne voyais pas ce rapport comme étant des réformes du genre que le recteur et vice-chancelier vient de mentionner. Je croyais plutôt que le rapport allait donner des balises au Sénat académique pour pouvoir fonctionner dans l'avenir, pour pouvoir prendre des décisions parce que l'on avait soulevé, dans le passé, que le Sénat académique avait de la difficulté à prendre des décisions pour, par exemple, ouvrir des programmes ou suspendre des admissions ou autres. Si le Comité arrive avec des propositions qui vont influencer la structure de l'Université, je reconnais la souveraineté du Conseil des gouverneurs.

Pause de 10 h 10 à 10 h 30.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des propositions concernant la nomination des personnes au Comité *ad hoc*?

Membres de l'administration

R : 15-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que les trois membres de l'administration soient **Paul-A. Chiasson** (sciences fondamentales) du Campus de Moncton; **Jacques Paul Couturier** (humanités/sciences sociales) du Campus d'Edmundston; et **Lise Dubois** (humanités/sciences sociales) du Campus de Moncton. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Membres du corps professoral

R : 16-SAC-090828

Mises en candidature :

Sid-Ahmed Selouani
(Sciences fondamentales) UMCS

Proposé par France Marquis

Sylvain Vézina
(Disciplines professionnelles) UMCM

Proposé par Gilles Bouchard

Charles Gaucher
(Disciplines professionnelles) UMCM

Proposé par Gilles Bouchard

Luc Vigneault
(Humanités/sciences sociales) UMCE

Proposé par Gilles Bouchard

Salem Lakhel
(Disciplines professionnelles) UMCM

Proposé par Sid-Ahmed Selouani

André Leclerc
(Humanités/sciences sociales) UMCE

Proposé par Luc Vigneault

Lise Rodrigue
(Humanités/sciences sociales) UMCM

Proposée par Michèle L. Caron

C. Bourque : Pour les propositions des personnes qui ne sont pas au Sénat académique, est-ce que ces personnes sont consentantes?

Rousselle : Est-ce que nous sommes en accord que, étant donné le nombre de candidates et de candidats, les personnes qui sont quatrième, cinquième ou sixième, seront les personnes suppléantes?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a consensus là-dessus? D'accord.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

VRER : Il y a probablement des candidates et des candidats dont nous ne connaissons pas les intentions. Pouvons-nous, pendant la pause du midi, communiquer avec ces individus? De plus, pendant la pause, je propose que le Bureau de la secrétaire générale prépare un bulletin de vote avec les six noms en ordre alphabétique qui sera distribué ici et que le vote ait lieu après le repas du midi.

R : 17-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Alain Roberge, propose :

« Que le vote sur les candidatures soit reporté après la pause du midi afin de communiquer avec les personnes de l'extérieur et de préparer un bulletin de vote. »

Rousselle : Je pourrais voter pour la proposition pour autant que si l'on ne réussit pas à communiquer avec les gens, leur nom demeure quand même sur le bulletin de vote.

VRER : Pas de problème.

Président d'assemblée : C'est entendu.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Membre du corps étudiant

R : 18-SAC-090828

Mise en candidature :

Tina Robichaud

Proposée par Rachel Chiasson

Tina Robichaud est élue membre du Comité *ad hoc* du Sénat académique.

Caron : À ce que je sache, on reconnaît dans la recommandation qu'il doit y avoir des gouverneures ou des gouverneurs, mais on n'a pas dit que les gouverneures ou les gouverneurs pouvaient élire leurs représentants. Donc, il faudrait prévoir la nomination de deux gouverneurs.

Président d'assemblée : Avez-vous dit que le Conseil des gouverneurs les nommerait ou le Sénat académique?

Caron : Ce que j'ai dit, c'est qu'il n'y a rien dans la recommandation qui dit que ce sont les instances représentées qui doivent nommer les personnes. C'est le Sénat académique qui s'est arrogé le pouvoir de décider de la composition du Comité. Si l'on veut être cohérent, il appartiendrait au Sénat académique de nommer les membres du Conseil des gouverneurs qui doivent être à ce comité. Notre travail n'est pas terminé.

Président d'assemblée : Je comprends votre question. À priori, le Sénat académique nomme les deux membres du Conseil des gouverneurs, mais il peut déléguer évidemment au Conseil des gouverneurs leur décision à ce sujet.

R : 19-SAC-090828

Serge Rousselle, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs nomme deux représentantes ou représentants afin qu'ils soient membres du Comité ad hoc du Sénat académique. »

Bouchard : À quelle date aura lieu la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs?

Recteur et vice-chancelier : La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Edmundston le 19 septembre.

9. PROCESSUS DE CONSULTATION (suite)

Vote sur R19 Pour 37 Contre 2 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Les scrutatrices sont en train de distribuer les bulletins de vote pour élire les représentantes ou les représentants du corps professoral.

Vigneault : J'ai décidé de retirer mon nom du bulletin de vote. Je considère que mon collègue André Leclerc est mieux placé que moi pour nous représenter sur ce comité.

Vote sur R16 : **André Leclerc** (humanités/sciences sociales) du Campus d'Edmundston; **Sid-Ahmed Selouani** (sciences fondamentales) du Campus de Shippagan; et **Sylvain Vézina** (disciplines professionnelles) du Campus de Moncton sont élus membres du Comité *ad hoc* du Sénat académique. **Lise Rodrigue** (humanités/sciences sociales) du Campus de Moncton a été choisie membre suppléante si l'un des membres élus refuse.

Caron : Je demande d'inscrire mon abstention au procès-verbal car je considère que le processus est vicié au départ.

R : 20-SAC-090828

Paul A. Chiasson, appuyé par Steeve Ferron, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

10. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT

Voir le Document D, p. 1 et le Document E, p. 1-18

VRER : Il s'agit de mon cinquième rapport annuel. Je remercie les gens qui m'ont épaulé tout au long de mon premier mandat et je remercie les gens de m'avoir fait confiance pour assumer un deuxième mandat. Il y a eu plusieurs changements au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche cette année notamment le départ de monsieur Andrew Boghen qui a non seulement fait un mandat, mais qui a fait une année supplémentaire à la demande de l'administration. Avec ce départ, nous accueillons Lise Dubois qui est maintenant la vice-rectrice adjointe à la recherche et doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche. De plus, Jacques Paul Couturier, doyen des études à Edmundston et Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente, ont été reconduits dans leur poste. Je voudrais remercier deux autres personnes qui ont offert leurs services afin de pouvoir nous accommoder au niveau des décanats. Il s'agit de Charles Bourque et de Serge Rousselle qui seront en poste jusqu'au 31 décembre 2009.

Le rapport se divise en trois parties principales. La première partie porte sur les programmes; la deuxième partie porte sur la recherche et les études supérieures; et la troisième partie porte sur les bureaux et les services qui relèvent de mon bureau. Chacune de ces parties a des sous-thèmes qui se rapportent directement aux thèmes principaux.

Le premier sous-thème est celui de la reconfiguration des programmes. Le projet de la reconfiguration des programmes a connu un départ ralenti, mais maintenant tout est en place et le fardeau revient aux facultés de se trouver des championnes et des champions à l'intérieur de leurs unités pour mener les programmes vers la reconfiguration. Seize programmes sont déjà reconfigurés, 40 programmes avancent bien, mais j'en compte au moins 42 en retard et 15 qui sont au début de l'exercice. J'encourage toutes les sénatrices et tous les sénateurs de s'assurer que l'exercice va bon train dans leur faculté.

Un autre sous-thème est l'évaluation des programmes. Vous trouverez dans le document les programmes qui ont franchi l'étape du Comité conjoint de la planification et celle du Sénat académique lors de la dernière année. Vous avez également ceux qui devraient être finalisés en 2009-2010, c'est-à-dire l'économie, les arts visuels, le français, etc. Un peu comme la reconfiguration des programmes, certains départements ont de la difficulté à respecter les échéanciers et ceci retarde le processus.

10. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

Le troisième point traite des projets de développement au niveau des programmes. Il y a présentement trois démarches au niveau du troisième cycle : il y en a une à la Faculté des sciences, une à la Faculté d'ingénierie et une à l'École de psychologie. Il y a deux initiatives présentement en cours au niveau des projets de développement au deuxième cycle : il y a la maîtrise professionnelle et un programme de certificat de deuxième cycle à la Faculté de foresterie au Campus d'Edmundston et il y a un programme bidisciplinaire en études canadiennes anglaises et françaises proposé par le Département d'anglais et le Département des études françaises. Il y a aussi le programme de la Majeure en criminologie qui est en cours.

Au niveau du développement des programmes, les trois campus se sont concertés pour déposer, dans le cadre de notre proposition LOE (Programme des langues officielles en enseignement), une proposition pour la création de nouveaux programmes articulés. Aussi, l'Université de Moncton est membre de plusieurs réseaux qui lui permettent de collaborer avec des institutions partenaires comme l'AUFC et le CNFS. Je sais que les campus collaborent avec des cégeps du Québec en gestion de l'information et en foresterie. Nous avons plusieurs collaborations à l'international et le gouvernement Graham, comme vous le savez, va nous demander de collaborer étroitement avec d'autres instances postsecondaires sur deux fronts : la reconnaissance des équivalences dans les cours et la recherche.

Le Programme d'appui à la réussite n'est pas un programme académique. C'est un programme qui vise à assurer l'encadrement et l'accompagnement nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de compléter leur projet d'études. Est-ce que le programme d'appui à la réussite nous apporte des succès? Le programme est encore jeune. Il serait peut-être prématuré de tirer des conclusions formelles. Toutefois, je peux vous dire que le taux de rétention est de 87,1 %, soit le deuxième taux de rétention le plus élevé depuis cinq ans.

La deuxième partie du rapport est axée autour de la recherche, des études supérieures et des subventions. Je ne vais pas entrer dans tous les chiffres, mais l'on présente dans le document les montants reçus des grands conseils tels le CNFS, le FCI et la FINB. Si nous regardons le total, celui-ci s'élève à 3,9 M\$ et si l'on ajoute d'autres sommes (voir p. 7 du document), ceci s'élève à 4,27 M\$.

Au niveau des études supérieures, nous avons 444 étudiantes et étudiants cette année. Ceci représente un maintien des effectifs par rapport à l'année 2007-2008. Nous avons sanctionné 160 diplômés dans les deuxième et troisième cycles. La Faculté des études supérieures et de la recherche fait également un travail de recrutement et tout cela va revenir dans la question de la gestion des études supérieures.

Au sujet des projets de développement académique au niveau des cycles supérieurs, il y a l'établissement d'un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études supérieures et la recherche. Celui-ci sera composé de deux écoles supérieures. Il y a eu la création d'un Comité *ad hoc* composé de gens du monde universitaire, du système collégial et du privé. Le but de ce Comité *ad hoc* était d'élaborer la composition du conseil, la structure de gouvernance et le mandat. L'Université de Moncton était représentée par Edgar Robichaud, Andrew Boghen qui sera maintenant remplacé par Lise Dubois et moi-même. Le mandat a été élaboré et il sera déposé devant le Comité consultatif des études postsecondaires.

Nous avons embauché des consultants pour voir à la mise en place de deux écoles d'études supérieures. Nous en avons embauché deux car messieurs Boghen, Robichaud et moi-même avons insisté sur le fait qu'il y a une dynamique particulière chez les francophones. On voulait quelqu'un qui comprenait la dynamique de la recherche à l'Université de Moncton et dans la francophonie du Nouveau-Brunswick. Nous avons recruté monsieur Truong Vo-Van pour travailler sur ce projet. De plus, j'ai inclus les projets d'infrastructure dans les études supérieures et la recherche. Quatre projets d'infrastructure seront réalisés au cours des deux prochaines années. Nous avons des projets d'infrastructure d'une valeur de 25,5 M\$ qui sont liés à la recherche. Au Campus de Moncton, on va construire un Centre des technologies et des sciences de la santé. De plus, les installations de recherche au pavillon Rémi-Rossignol seront améliorées. Au Campus d'Edmundston, il y aura un étage qui sera réaménagé dans la bibliothèque Rhéa-Larose

10. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT** (suite)

et au Campus de Shippagan, il va y avoir un carrefour de recherche et de développement au cinquième étage du pavillon Irène-Léger.

Mon dernier point au sujet de la recherche touche le Bureau de soutien à l'innovation qui a le mandat de soutenir les professeures et les professeurs dans leur recherche. Deux grands projets ont vu le jour cette année, soit un contrat de 400,000 \$ avec la société Fantech Limitée de Bouctouche et une demande de brevet qui a été déposée sous le titre de *Single Beam Optical Apparatus and Method for Measuring Thermal Conductivity and Diffusivity*. Alors, ces deux grands projets ont été menés par le Bureau de soutien à l'innovation. Nous avons bien sûr les centres, les chaires de recherche et les instituts. Nous avons sept chaires de recherche du Canada et six chaires subventionnées à même les fonds de dotation de l'Institution. Il y a trois chaires de recherche qui sont à un stade embryonnaire : une en gouvernance, une en développement régional et une en recherche du cancer. Il y a deux instituts à l'Université. Nous avons l'Institut de leadership à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires qui assure un lien entre l'Université de Moncton et la communauté acadienne des provinces Maritimes quant aux valeurs sportives et l'Institut d'études acadiennes qui a le mandat de promouvoir les études acadiennes à l'Université aux niveaux national et international.

La troisième partie touche les services. Vous avez un résumé des rencontres dans votre cahier jaune. S'il y a des questions, sentez-vous à l'aise de me les poser. Il y a les activités de la Bibliothèque Champlain, de l'Éducation permanente, de la Direction générale des technologies, du Bureau des relations internationales, des Services aux étudiantes et aux étudiants, du Service d'animation et de soutien à l'enseignement et du Bureau de l'enseignement coopératif. Ces bureaux et ces services sont rattachés directement au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

R : 21-SAC-090828

Charles Bourque, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des unités d'enseignement et de recherche et du vice-rectorat. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

C. Bourque : À la page 7, on parle de 3,9 M\$ à lequel on ajoute 800,000 \$ puis 370,000 \$ et, en bas, on indique un total de 4,27 M\$. Je suppose qu'il y a une erreur dans le total. Je laisse au sénateur Boucher de faire le suivi. Par rapport au processus de reconfiguration, je voudrais sensibiliser les membres du Sénat académique que lorsque l'on fait un bilan de l'évolution des dossiers, il faut se rappeler qu'il y a des défis plus grands dans certaines facultés que d'autres. Ce n'est pas en raison d'un manque de volonté que certaines facultés ont pris un recul par rapport à d'autres facultés. Par ailleurs, avec les défis qui ont été mentionnés plus tôt dans la discussion (point 9), quand on fait la lecture du rapport, on constate jusqu'à quel point l'Université a très bien réussi dans un très grand nombre de dossiers. C'est bon de se le rappeler.

Bouchard : Je voudrais faire quatre commentaires. Le premier, c'est un commentaire que j'ai déjà fait et sur lequel j'aimerais revenir parce qu'il est lié à la discussion que l'on a eu au début du Sénat académique sur le processus de consultation. Je pense que ce processus de consultation est extrêmement important et quand on lit les rapports, on se rend compte qu'il y a plusieurs départements et facultés qui ont des défis importants dont un en particulier qui concerne le corps professoral. Alors, on dit que l'on a un peu de difficulté à recruter des gens, mais on dit aussi que l'on manque de professeures et professeurs et qu'il y a beaucoup trop de professeures et de professeurs à temps partiel. Je pense que c'est un défi extrêmement important pour cette Université et il me semble que l'on n'y accorde pas toute l'attention que l'on devrait y accorder. Il y a des départements qui manquent de professeures et de professeurs et, en fait, il y a des programmes qui souffrent de cela et l'on a des pertes au niveau des étudiantes et des étudiants. J'espère que le processus de consultation va faire ressortir cela et j'espère que l'on amènera des correctifs.

10. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

La deuxième remarque, c'est le projet de la reconfiguration. Je suis déçu de ce que je vois jusqu'à maintenant. C'est certain que l'on n'a pas vu beaucoup de programmes reconfigurés qui sont venus ici, mais ceux que l'on a vus semblent se replier sur soi-même. En tout cas, j'espère que l'on verra une plus grande ouverture. Je n'en vois pas excessivement jusqu'à maintenant.

La troisième remarque porte sur la gestion des études supérieures. On parle du maintien du nombre d'étudiantes et d'étudiants des deuxième et troisième cycles. Le sénateur Boucher dit qu'il va faire un lien avec le point 15 de l'ordre du jour. Je soupçonne c'est quoi. Ce que je vous dis, c'est que le maintien du nombre d'étudiantes et d'étudiants a un lien très important avec la responsabilité. Qui est responsable d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants aux deuxième et troisième cycles? Actuellement, cette responsabilité est partagée entre les facultés, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les départements. Quand trois personnes sont responsables d'une chose, il peut y arriver des conflits. Il peut arriver que personne ne prenne réellement la responsabilité. C'est ce que je pense qui est arrivé à l'Université de Moncton. J'espère que l'on pourra clarifier cela.

La dernière remarque, c'est une remarque que j'avais fait il y a deux ans et qui apparaît encore de façon plus importante ici. Elle concerne le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC). Le BEC dit qu'il a poursuivi son mandat de préparer et d'encadrer les étudiantes et les étudiants de l'Université de Moncton qui désirent s'inscrire dans un programme d'enseignement coopératif. Encore une fois, je ne comprends pas que le mandat du BEC soit *de préparer et d'encadrer* les étudiantes et les étudiants. Il me semble que les responsabilités de préparer et d'encadrer les étudiantes et les étudiants relèvent des unités académiques. Il me semble que le mandat du BEC est de trouver des lieux de stage, de favoriser les liens entre les employeurs et l'Université de Moncton et de faire connaître l'Université de Moncton auprès des employeurs pour qu'ils viennent chercher des stagiaires. Mais non, sa principale occupation est d'offrir des ateliers, des suivis de stage, des ateliers de couples, réviser les curriculum vitae – c'est une activité à laquelle ils excellent, soit de regarder à la loupe les curriculum vitae des étudiantes et des étudiants pour leur dire : ah! il vous manque ceci, il vous manque cela – je pense que nous devons revoir cela. Cette remarque, je l'ai faite il y a deux ans. Il n'y a eu aucune révision. On est toujours là avec un BEC qui considère que son mandat est de préparer et d'encadrer. Ensuite, que diriez-vous d'une professeure ou d'un professeur qui donne un cours à une centaine d'étudiantes et d'étudiants et qui arrive devant sa directrice, son directeur, sa doyenne ou son doyen pour dire : *écoutez, j'ai fait un sondage auprès de mes étudiantes et étudiants et ils sont très satisfaits de mon enseignement. Vous diriez : vous avez fait, vous, un sondage auprès de vos étudiantes et étudiants. Vous auriez peut-être deux questions à lui poser. Quels sont les questionnaires utilisés? Dans quelles conditions avez-vous fait cela? Alors le BEC nous dit qu'il a fait un sondage auprès des étudiantes et des étudiants et que le taux de satisfaction est excellent. Bravo! Moi aussi, je pourrais vous en faire un sondage à la veille d'un examen ou quelque chose comme ça et puis je vous garantis que j'aurais un taux de satisfaction très important de mes étudiantes et étudiants.*

VRER : Je voulais juste rappeler aux sénatrices et aux sénateurs que le Sénat académique m'a donné le mandat de monter une équipe pour étudier le fonctionnement du BEC, ce qui a été fait.

Caron : Je renvoie à la page 378 du gros rapport, soit au rapport de la Revue de l'Université de Moncton. J'ai lu que l'on serait dans un processus de transformation de la Revue pour en faire une revue portant sur les études minoritaires. À la page 379, on dit que *le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche convoquera une réunion des parties intéressées afin de réfléchir à la possibilité que, etc.* Je sais que ce n'est pas l'endroit pour corriger le libellé du rapport, mais je pense qu'il serait plus juste de dire « les parties intéressées à en faire une revue thématique » et non pas les parties intéressées parce que les parties intéressées par la Revue, c'est beaucoup plus large. Je pense qu'il serait temps que l'on ait une discussion plus large. Je vais y revenir plus tard au point que j'ai fait ajouter à l'ordre du jour.

10. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT** (suite)

Lakhal : Je voulais réagir au sujet de la réflexion en ce qui concerne le BEC. Il est dirigé par un administrateur; il a aussi un conseil. Je vois certains professeurs qui sont ici. Ils déterminent à peu près quelle direction il faut prendre. Je ne partage pas du tout les réflexions du sénateur Bouchard en ce qui concerne la mission du BEC, en ce qui concerne la formation des étudiantes et des étudiants pour savoir, par exemple, comment réussir une entrevue ou comment résoudre des problèmes ou des conflits. Les étudiantes et les étudiants n'auront pas des cours qui traitent de ces questions. Il est plus qu'adéquat que des ateliers soient consacrés à cela. Nous avons tenu une réunion hier et le programme pour les deux prochaines années a été présenté et cela a été discuté. Je ne comprends pas l'acharnement du sénateur Bouchard à propos du BEC. Peut-être qu'il me manque de l'information. Peut-être que s'il était membre du comité aviseur, il pourrait comprendre comment cela fonctionne.

Sichel : J'avais une question au sujet de la bibliothèque. À la page 179, la mission de la bibliothèque est bien exprimée et je suis content que le comité externe est inclus car les professeurs et les professeurs à la retraite sont en quelque sorte externes. Nous faisons certaines activités de recherche et ces gens ont exprimé le désir de pouvoir consulter les documents. De nos jours, c'est un peu une transition entre des documents sur papier et des documents électroniques; alors c'est important de penser à l'accès des comités externes continus. À la page 180, on parle d'une sorte d'apprentissage universitaire; j'aimerais savoir de quoi il s'agit. Puis à la page 184, on parle d'une documentation électronique qui devient de plus en plus importante pour les revues, les périodiques et c'est bien en général parce que l'on a accès à beaucoup plus de choses. Une question m'inquiète. Est-ce que l'accès à un document électronique est aussi permanent que l'accès au document papier? Quand on achète un document papier, on l'a. Quand on a un document électronique, il semble que l'on achète un accès pour un certain nombre d'années. Cet été, il y a eu un petit scandale américain. La compagnie Amazon a vendu des livres électroniques puis, tout à coup, elle a découvert qu'elle n'avait pas les bons droits d'auteur et elle a repris des comptes acheteurs des documents déjà achetés. J'espère que la bibliothèque se protège contre cela.

Roberge : Concernant le Centre d'apprentissage, c'est un projet qui, je l'espère, va se réaliser. Il s'agit de regrouper différents services à la bibliothèque. Nous avons le Centre d'aide à la rédaction universitaire qui siège à la bibliothèque. Il faudrait ajouter d'autres centres d'aide. On pourrait ajouter aussi de l'aide au plan de l'informatique, c'est-à-dire avoir quelqu'un peut-être de la Direction générale des technologies qui serait à la bibliothèque et qui répondrait aux problèmes des étudiantes et des étudiants, problèmes d'accès à l'imprimante etc. Donc, regrouper différents services à la bibliothèque pour le bien-être des étudiantes et des étudiants; des services qui ne sont pas uniquement collés, je dirais, à la réalité d'une bibliothèque, des livres et des périodiques.

La documentation électronique, effectivement, vient avec un lot de problèmes. Nos efforts par rapport à la documentation électronique ont été plutôt vers les périodiques et, à cet égard, il y a Jay Store qui offre maintenant la permanence ou la pérennité de ces documents, car ils ont des ententes avec beaucoup d'éditeurs de périodiques et ce sont eux qui assurent un accès. Nous avons des abonnements avec Jay Store pour tout ce qui est archivé. On a des abonnements avec différents fournisseurs pour les périodiques courants et les périodiques courants un jour tombent dans l'archivage et cet archivage est assuré par Jay Store. Je suis d'accord avec vous. Il y a une période de flottement. Par contre, ce que j'ajouterais, c'est que les belles années du périodique imprimé sont plus ou moins terminées et l'on s'en va résolument vers la documentation électronique. Quant aux livres électroniques, on a commencé à s'abonner à un certain nombre de documents électroniques, mais encore là, ce sera le papier qui va dominer encore pour plusieurs années.

11. NOMINATIONS

Voir le Document F, p. 1-8

11.1 Bureau de direction du Sénat académique

R : 22-SAC-090828

Mises en candidature :

Marie-Noëlle Ryan

Proposée par Luc Vigneault

Paul-A. Chiasson

Proposé par Patrick Maltais

Jean-Marie Binot

Proposé par Jacques Paul Couturier

Marie-Noëlle Ryan et **Jean-Marie Binot** sont élus membres du Bureau de direction du Sénat académique.

R : 23-SAC-090828

Lise Dubois, appuyée par Patrick Maltais, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

11.2 Comité d'appel du Sénat académique

Professeures ou professeurs

R : 24-SAC-090828

Mises en candidature :

Salem Lakhali

Proposé par Gilles Bouchard

Éric Hervet

Proposé par Michèle L. Caron

Éric Hervet et **Salem Lakhali** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.

Professeures ou professeurs suppléants :

R : 25-SAC-090828

Mises en candidature :

Mustapha Kardouchi

Proposé par Charles Bourque

Hector Abdegbidi

Proposé par Jacques Paul Couturier

Hector Abdegbidi et **Mustapha Kardouchi** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.

Étudiante ou étudiant suppléant :

R : 26-SAC-090828

Mise en candidature :

Kelly Quimper

Proposée par Rachel Chiasson

Kelly Quimper est élue membre suppléante du Comité d'appel du Sénat académique.

11.3 **Comité d'attestation d'études****R : 27-SAC-090828**

Mise en candidature :

Marie-Andrée Pelland

Proposée par Michèle L. Caron

Marie-Andrée Pelland est élue membre suppléante du Comité d'attestation d'étude.11.4 **Comité de sélection des grades honorifiques****R : 28-SAC-090828**

Mise en candidature :

Steeve Ferron

Proposé par Rachel Chiasson

Steeve Ferron est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.11.5 **Comité des programmes**Membres**R : 29-SAC-090828**

Mises en candidature :

Isabelle McKee-Allain

Proposée par Jacques Paul Couturier

Cong Tam Nguyen

Proposé par Michèle L. Caron

Paul-A. Chiasson
(Celui-ci refuse)

Proposé par Gaston LeBlanc

Éric Hervet

Proposé par Charles Bourque

Éric Hervet et **Isabelle McKee-Allain** sont élus membres du Comité des programmes.**R : 30-SAC-090828**

Lise Dubois, appuyée par Patrick Maltais, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

Étudiante ou étudiant de 2^e ou 3^e année du baccalauréat**R : 31-SAC-090828**

Mise en candidature :

Kelly Quimper

Proposée par Rachel Chiasson

Kelly Quimper est élue membre du Comité des programmes.

11.6 Conseil de la langue française

Présidence

R : 32-SAC-090828

Mise en candidature :

Sylvie Blain

Proposée par Jean-François Richard

Sylvie Blain est élue membre et présidente du Conseil de la langue française.

Campus de Shippagan

Carole Boucher est nommée au Conseil de la langue française.

Campus d'Edmundston

Marie-Hélène LeBel est nommée au Conseil de la langue française.

12. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090608**

Voir le Document G, p. 1-44

R : 33-SAC-090828

Patrick Maltais, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-090608.* »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

13.1 **Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire**

VRER : Le programme de formation au secondaire a été évalué par Richard Gagnon et Louise Gilbert de l'Université Laval, Geneviève Maréchal de l'Université d'Ottawa et Jacques Tardif de l'Université de Sherbrooke. Ils ont visité les trois campus du 6 au 10 novembre 2006. Ils ont déposé un rapport préliminaire le 23 avril 2007 et un rapport final le 5 novembre 2007. Les programmes évalués sont : le B.A.-B. Éd. (comprenant une des majeures suivantes : anglais, études familiales, études françaises, géographie et histoire); le B.É.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique); le B. Sc.-B. Éd. (comprenant une des concentrations suivantes : biologie, chimie, mathématiques et physique); et le Baccalauréat en éducation (programme A), c'est-à-dire le programme de deux ans après un premier baccalauréat. Toutes les instances interpellées ont eu l'opportunité de réagir.

Les évaluateurs sont d'avis que l'Université de Moncton exerce un rôle majeur dans le développement et le maintien de la francophonie en terre acadienne par le biais de ses programmes de formation à l'enseignement secondaire. Trois constats peuvent être dégagés du rapport. D'abord, la philosophie de la pédagogie actualisante doit demeurer la pierre d'assise des programmes, mais les évaluateurs jugent que le cadre de cette philosophie n'est peut-être pas suffisamment connu par tous les membres de la Faculté. Ensuite, c'est la nécessité d'avoir des profils de sortie de compétences. Il va falloir répondre à la question suivante : s'agit-il de programmes qui visent à former à la fois des spécialistes disciplinaires et des enseignants? Les évaluateurs consacrent plusieurs paragraphes dans leur rapport aux commentaires émis par les étudiantes et les étudiants inscrits dans les programmes. Vous avez vu les réflexions. On dit qu'il n'y a pas assez de cours en didactique et la formation disciplinaire est trop spécialisée. Il y a de la redondance. Ces enjeux pourraient faire appel à un profil de compétences établies en partenariat avec les intervenantes et les intervenants du milieu. La Faculté a montré son accord pour procéder ainsi. Enfin, le troisième constat, les évaluateurs notent le manque, et j'utilise leur propre

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

mot, « flagrant » de la concertation entre les divers partenaires du milieu universitaire. Il y a une tension entre les facultés. Les évaluateurs disent que la Faculté des sciences de l'éducation a tendance à privilégier la pédagogie et l'intervention pédagogique au détriment des contenus d'enseignement tandis que les facultés disciplinaires font exactement l'inverse en privilégiant les contenus d'enseignement au détriment de la pédagogie. C'est ce qui se passe à l'Université de Moncton selon les évaluateurs. Cependant, les évaluateurs ont identifié un véritable désir de collaboration et celui-ci a été amplement exprimé. Les trois facultés partenaires (Faculté des arts et des sciences sociales, Faculté des sciences et Faculté des sciences de la santé et des services communautaires) ont exprimé un désir de collaborer. Ceci a été perçu par les évaluateurs comme une force du programme, mais il nécessitera un dialogue et la désignation claire à savoir à qui appartient la maîtrise des programmes en formation.

Au niveau des stages, il y a une satisfaction générale des étudiantes et des étudiants bien que ceux-ci remarquent que certains conseillers, bien qu'ils aient une vaste expérience en enseignement, cette expérience date de jadis et ces individus ne sont pas nécessairement toujours à la page des développements récents des programmes du Ministère pour le secondaire.

En ce qui a trait au corps professoral, les évaluateurs remarquent que les professeures et les professeurs pourraient être davantage au diapason de ce qui se passe dans le milieu scolaire proprement dit. Certaines professeures et certains professeurs se sont dits ouverts à s'impliquer davantage. Les évaluateurs ont remarqué le manque de recherche au Département qui est étroitement lié aux problématiques majeures de l'enseignement au secondaire.

Au niveau des ressources matérielles, elles sont généralement vues d'un œil favorable bien que la disposition physique de certaines classes pourrait être améliorée. Enfin, au sujet de la population étudiante, elles et ils ont réalisé que le programme intégré le plus fréquenté est celui de la majeure en éducation physique; il représente le tiers des diplômées et des diplômés. Les programmes en études familiales, en géographie, en chimie et en physique sont de moins en moins fréquentés.

R : 34-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Jean-François Richard, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les programmes de formation à l'enseignement secondaire (programmes de cinq ans et programme de deux ans) soient maintenus en apportant les modifications suggérées dans les recommandations retrouvées ci-dessous.

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne le cadre de la pédagogie actualisante comme toile de fond à ses programmes de formation à l'enseignement et qu'elle fasse la promotion de cette approche auprès de ses professeures et professeurs (réguliers, temporaires ou chargés de cours) et auprès des personnes des facultés partenaires qui interviennent dans ces programmes de formation.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

R : 34-SAC-090828 (suite)

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en partenariat avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan, dresse un référentiel de compétences - un profil de compétences - pour la formation initiale des enseignantes et des enseignants du secondaire et que les objectifs de formation soient déterminés à partir de ce référentiel, et non l'inverse, en s'inspirant des recommandations de l'équipe d'évaluation.

Recommandation 4

Que l'Université détermine clairement que la maîtrise d'oeuvre de la formation en éducation relève de la Faculté des sciences de l'éducation et que cette maîtrise d'oeuvre pour les programmes de formation à l'enseignement au secondaire soit assumée en collaboration avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan et le ministère de l'Éducation.

Recommandation 5

Que, dans un effort pour encourager le dialogue et la concertation, un comité de formation à l'enseignement au secondaire permanent soit institué, lequel aurait la responsabilité de définir les buts et les grands objectifs des programmes et leur composition en termes de cours de pédagogie, de discipline et de didactique, les cheminements possibles, les conditions d'admission et les modalités d'inscription, de même que les responsabilités respectives des campus, des facultés et des départements.

Recommandation 6

Que le Comité de formation à l'enseignement soit inclusif des points de vue et intérêts de toutes les parties concernées par la formation à l'enseignement secondaire et comprenne des représentantes et des représentants de la Faculté des sciences de l'éducation, de chacune des facultés qui offrent des cours disciplinaires dans les programmes de formation, de chacun des campus, du milieu scolaire, des étudiantes et des étudiants et du ministère de l'Éducation.

Recommandation 7

Qu'un comité de gestion « académique » des programmes d'enseignement au secondaire de cinq ans soit également institué, dont le mandat serait de s'occuper de la gestion quotidienne et de la bonne marche des programmes, notamment en ce qui a trait au traitement des conditions d'admission et de maintien.

Recommandation 8

Que le Comité de formation à l'enseignement au secondaire nouvellement formé examine le modèle actuel de gestion et d'appartenance des programmes combinés en éducation de même que d'autres modèles potentiels et fasse une analyse des différents modèles en tenant compte des avantages et désavantages de chacun des points de vue de la qualité de la formation et de l'encadrement offerts aux étudiantes et aux étudiants, du développement de leur identité professionnelle et de leur sentiment d'appartenance à la profession enseignante.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

R : 34-SAC-090828 (suite)

Recommandation 9

Que, dans le cadre de la révision des programmes en enseignement au secondaire, l'on s'assure de tenir compte des éléments suivants identifiés par l'équipe d'évaluation :

- ▶ *la révision à la baisse du nombre de crédits nécessaires à la formation;*
- ▶ *une charge de travail étudiante proportionnelle au nombre de crédits rattachés aux activités d'apprentissage;*
- ▶ *une meilleure coordination des grilles-horaires entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires;*
- ▶ *la redistribution équilibrée des crédits inhérents aux activités d'apprentissage disciplinaires pédagogiques et didactiques;*
- ▶ *la prise en compte de la pertinence des cours et de la redondance des contenus;*
- ▶ *la mise en place de séminaires d'intégration au long de la formation;*
- ▶ *la création d'un cours obligatoire touchant l'enseignement du français en milieu minoritaire (moyens et enjeux);*
- ▶ *la prise en compte des problématiques cruciales comme la maîtrise de la langue française orale et écrite en milieu minoritaire, la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, l'inclusion des élèves en difficulté dans les classes régulières et la différenciation pédagogique.*

Recommandation 10

Que la Faculté des sciences de l'éducation et le Service des stages donnent suite aux préoccupations signalées par l'équipe d'évaluation quant à l'évaluation des compétences des stagiaires en enseignement et quant au choix, à la formation et à l'encadrement des conseillères et des conseillers aux stages.

Recommandation 11

Que la Faculté des sciences de l'éducation encourage son corps professoral à mener des activités de recherche et développement sur les problématiques touchant l'inclusion scolaire, la maîtrise de la langue française orale et écrite auprès des élèves et du personnel enseignant, de même que la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation.

Recommandation 12

Que la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires fassent une analyse de leurs salles de classe dans les trois campus et qu'elles soumettent à l'Université (dans le cadre des projets d'infrastructure), le cas échéant, un projet de rénovation pour les salles de classe qu'elles souhaitent moderniser en fonction des activités d'enseignement et d'apprentissage privilégiées. »

Caron : Je note en page 24 que le Comité d'évaluation a constaté qu'il y avait des problèmes d'intégration à l'équipe chargée de la formation des enseignantes et des enseignants. Il semblait attribuer cela, entre autres, à la situation précaire du corps professoral et je cite : « particulièrement en ce qui a trait aux nombreux professeurs et professeures en instance de thèse, temporaires et chargés de cours ». Pouvez-vous m'indiquer dans les recommandations comment cet aspect a été traité ou s'il a été pris en compte?

VRER : Je ne pense pas que cela a été pris en compte directement.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

C. Bourque : Je vous réfère à la correspondance qui a suivi le dépôt du rapport préliminaire où deux des trois facultés partenaires ont exprimé des inquiétudes par rapport au rapport préliminaire qui semblait accorder une primauté à l'éducation par rapport à la formation disciplinaire. C'est peut-être la première fois que je vois que, suite à une rétroaction de deux facultés qui allaient dans le même sens, qu'il n'y a eu aucun changement apporté au rapport. Le rapport préliminaire est devenu le rapport final.

Au Comité conjoint de la planification, j'ai parlé de ces inquiétudes. J'ai décidé de faire confiance au processus parce que je vois que, dans plusieurs recommandations, il y a de bons éléments, par exemple, à la recommandation 3, on parle de dresser un référentiel de compétences et dans d'autres recommandations, on favorise une meilleure concertation entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires.

Toutefois, j'ai toujours une inquiétude par rapport à la recommandation 4 qui prévoit que l'Université détermine clairement que la maîtrise d'œuvre de la formation en éducation relève de la Faculté des sciences de l'éducation. Cette recommandation donne l'impression que les facultés disciplinaires sont là pour fournir des cours de service et que l'on n'est pas à part égale dans cette formation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Je pense que, pour les facultés disciplinaires partenaires, la formation est très importante et je dirais que c'est important pour l'ensemble de l'Université. Je propose un amendement, soit que la recommandation 4 soit enlevée. Je trouve qu'elle est prématurée surtout du fait qu'il y a tout un travail d'analyse qui doit se faire entre la Faculté des sciences de l'éducation, les facultés disciplinaires et même le ministère de l'Éducation.

Amendement

R : 35-SAC-090828

Charles Bourque, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que la recommandation 4 soit biffée. »

Richard : Je suis d'accord avec les propos du sénateur Bourque qu'il y a beaucoup de bons éléments parmi les recommandations. Parmi ces bons éléments, je retrouve la recommandation 4. Je pense qu'il est temps que l'on détermine la maîtrise d'œuvre de ce programme professionnel. Il ne faut pas oublier que l'on offre une formation professionnelle et la Faculté des sciences de l'éducation est redevable aux exigences du ministère de l'Éducation depuis qu'elle a reçu le mandat de faire la formation des maîtres pendant les années 1970. En 1994, la structure actuelle du baccalauréat a été imposée par le gouvernement. À l'époque, au Sénat académique, les programmes ont été développés à partir des nouveaux paramètres. Depuis ce temps, j'ai eu la chance de discuter avec les anciens doyens par rapport aux problématiques qui ont suivi. J'aimerais soulever un point. La Faculté des sciences de l'éducation est la seule faculté (où l'on offre des programmes professionnels) qui n'a pas la maîtrise d'œuvre de ses programmes. Je pense que le génie est maître d'œuvre de ses programmes; la science infirmière est maître d'œuvre de ses programmes, etc. Le problème posé, c'est qu'il nous est difficile de répondre aux besoins du système scolaire lorsque ce n'est pas clair qui mène les programmes. Peu importe la structure du programme, les facultés disciplinaires ont un rôle à jouer. Je ne vois pas cela de la même façon que le sénateur Bourque dans le sens que, tout d'un coup, les facultés disciplinaires n'ont plus un mot à dire. Il faut avoir quelqu'un qui mène. Il faut un leadership par rapport à l'orientation des programmes. Quelqu'un doit mener le bateau.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que le Comité conjoint de la planification avait anticipé cette discussion. Il ne faut pas lire la recommandation 4 en vase clos. Je pense qu'il faut la lire en ayant à l'esprit les recommandations 5 et 6. Je voudrais que l'on prenne la peine de la lire. Quand on dit qu'elle a la maîtrise d'œuvre de la formation, on dit bien que cette maîtrise d'œuvre pour les programmes de formation en enseignement secondaire soit assumée en collaboration avec les facultés disciplinaires concernées et les campus. Afin de faire cela avec ces facultés, on propose la création d'un Comité de formation à l'enseignement au secondaire permanent qui aurait la responsabilité de définir les buts, les objectifs des programmes et leur composition en termes de cours de pédagogie, de discipline et de didactique. Je pense que la structure de ces recommandations, quand on les lit dans un ensemble, n'évacue pas les facultés disciplinaires. Comme quelqu'un a dit

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

tout à l'heure, lorsqu'il y a trois responsables, souvent, aucun n'est responsable. L'idée, c'est de donner la visibilité nécessaire à la Faculté des sciences de l'éducation pour assumer ses responsabilités par rapport à la formation au secondaire et particulièrement la pédagogie actualisante. Dans le rapport des évaluateurs, on a l'impression que c'est une approche diluée, car il n'y a personne qui s'en est fait la championne ou le champion du fait que nous avons un partage des responsabilités.

Je ne vois pas cela comme une menace aux disciplines. Je pense que l'équilibre entre la discipline et la pédagogie devrait être bien articulé par le nouveau comité. J'ai de la difficulté avec l'amendement.

Sichel : Une enseignante ou un enseignant doit savoir deux grandes choses. Elle ou il doit savoir comment enseigner et elle ou il doit connaître ce qu'il enseigne. Ce n'est pas suffisant de connaître la matière qui est dans le livre pour les élèves. Il faut connaître des choses au-delà des livres pour être en mesure de répondre aux questions des meilleures étudiantes et des meilleurs étudiants. L'enseignante ou l'enseignant doit pouvoir suivre les développements futurs pour les prochains 30 ou 40 ans de sa carrière. Ceci veut dire que nous ne sommes pas capables de dire aujourd'hui exactement ce qu'une enseignante, un enseignant, une étudiante ou un étudiant devrait savoir pour la plupart de sa carrière parce qu'il devra comprendre quelque chose qui n'est pas encore connue aujourd'hui. Je pense que c'est très important que les étudiantes et les étudiants en éducation aient une bonne formation dans leur discipline. Si la Faculté des sciences de l'éducation a l'autorité de décider ce qui se passe, des fois le point de vue peut être tout d'un côté. Je pense que c'est mieux d'avoir une responsabilité partagée, même si cela mène à une inefficacité administrative. Finalement, dans plusieurs domaines, il y a un équilibre à trouver entre l'efficacité et la sagesse. J'ai tendance à appuyer l'amendement.

McKee-Allain : J'ai appuyé la proposition d'amendement et je suis à l'écoute des commentaires et des discussions. Dans notre Faculté, nous avons quatre programmes impliqués dans les programmes combinés B.A.-B. Éd. J'ai consulté les directeurs des quatre unités impliquées. J'ai fait part des réactions et des commentaires de mes collègues aux pages 126 à 129. Je les ai consultés une fois que j'ai reçu les documents. J'interviens comme porte-parole de plusieurs unités impliquées.

Il y a des conceptions très différentes du *comment* l'on forme une bonne enseignante ou un bon enseignant. Pour nos disciplines, à l'instar de la Faculté des sciences, si l'on offre trois années sur cinq d'un programme, c'est parce qu'une bonne formation dans la discipline est très importante. Également, ce qui ressort des documents, c'est qu'il y a eu un manque de communication. Il y a deux conceptions, mais il y a aussi un manque de collaboration.

Depuis la visite de l'équipe de l'évaluation, il y a eu plusieurs initiatives et projets. On a eu des réunions au sujet de la gestion des dossiers. Certaines difficultés d'opérationnalisation, identifiées dans l'évaluation, ont été réglées. Le plus important, c'est dans la conception que l'on se fait d'une bonne enseignante ou d'un bon enseignant et la réaction de mes collègues par rapport aux recommandations, c'est que l'on est d'accord pour collaborer, pour préciser, pour faire une mise à jour, avoir des sessions au niveau didactique pour les futures enseignantes et les futurs enseignants.

On a de la difficulté avec la recommandation 4, car la prémisse de cette recommandation, c'est que l'on ne part pas sur un pied égalitaire au niveau de la conception, au niveau de la formation d'une bonne enseignante ou d'un bon enseignant. À la réunion, les quatre directeurs ont réagi en disant : *d'accord au niveau de travailler ensemble et tout*, mais la recommandation 4 nous met sur un pied de partenaires consultés. C'est pour cela que je maintiens mon appui à l'amendement.

Blain : Je vais voter contre l'amendement. La proposition n'est pas que l'on diminue la formation disciplinaire. On dirait que ce qui est sous-entendu dans les interventions qui appuient l'amendement, c'est que la Faculté des sciences de l'éducation va automatiquement avoir tendance à vouloir diminuer la formation disciplinaire. Or, ce n'est pas le cas. Notre conception de ce qui est une bonne enseignante ou un bon enseignant, c'est quelqu'un qui est à la fois solide dans sa discipline et solide en pédagogie. Les deux

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

vont de paire. C'est très lourd de prendre des décisions à trois ou à quatre facultés et je pense que c'est principalement pour cette raison que la Faculté des sciences de l'éducation devrait avoir la maîtrise d'oeuvre, mais en collaboration avec les facultés partenaires. Le processus est déjà commencé parce que l'on est en train de définir le profil de sortie. On a pris de l'avance et nous avons convoqué nos facultés partenaires. Elles sont venues et nous allons continuer ce travail de collaboration.

VRER : Dans mes multiples discussions avec le sénateur Richard et le vice-recteur adjoint à l'enseignement, on a discuté de toute la question de la maîtrise d'oeuvre. J'ai réalisé que ce qui est recherché ici n'est pas différent de ce qui a déjà été mentionné ailleurs. Je crois que la Faculté des sciences de l'éducation veut la maîtrise d'oeuvre de la même manière que l'École de science infirmière en faisant multiples appels à la Faculté des sciences et en faisant multiples appels à la Faculté des arts et des sciences sociales a quand même la maîtrise d'oeuvre de ses programmes. Il y a une question fondamentale. C'est une question de finalité. Que voulons-nous comme finissante ou finissant à la Faculté des sciences de l'éducation? Une ou un spécialiste en physique, en chimie, en histoire, en sociologie ou une ou un pédagogue?

C. Bourque : Je pense que le problème est un problème de perception. Tous les commentaires que nous avons soumis lors du rapport préliminaire proviennent du conseil de la Faculté des sciences. Ils sont semblables aux commentaires qui ont été exprimés à la Faculté des arts et des sciences sociales. On a fait référence au génie et à la science infirmière. Je pense qu'il y a une différence fondamentale. Les programmes qui ont été mentionnés ont une forte concentration de crédits dans leur discipline. Si vous regardez la composition de nos programmes disciplinaires qui sont à peu près égaux en crédits disciplinaires et en crédits éducation, je pense qu'il y a un problème de perception quand on parle de maîtrise d'oeuvre ou que quelqu'un doit mener le bateau. Je propose des copilotes ou des co-marins.

Vote sur R35

Pour 17

Contre 15

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 30 à 13 h 22.

Président d'assemblée : On revient à la proposition principale telle qu'amendée, c'est-à-dire sans la recommandation 4. Autre chose avant le vote?

Blain : Je propose l'amendement suivant.

Amendement

Attendu que la Faculté des sciences de l'éducation a reçu le mandat de la part du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick de former des enseignantes et des enseignants compétents dans les disciplines enseignées dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

Attendu que les recommandations 5 et 6 mettront en place un processus de collaboration serré.

R : 36-SAC-090828

Sylvie Blain, appuyée par Serge Rousselle, propose :

« Que la Faculté des sciences de l'éducation devienne la première responsable de la formation en éducation et que la responsabilité des programmes d'enseignement au secondaire soit assumée en collaboration avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan afin d'assurer une formation équilibrée entre les connaissances disciplinaires et les connaissances propres au domaine de l'éducation. »

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

Blain : La Faculté des sciences de l'éducation a le mandat de former les enseignantes et les enseignants. Dans les faits, c'est la Faculté des sciences et éducation qui est responsable, mais quand les décisions doivent se prendre à trois ou à quatre, la responsabilité est difficile à assumer et c'est pour cette raison que je propose deux « *Attendu que* ».

McKee-Allain : Je comprends la préoccupation et la démarche qui est faite. Je réitère mon souci de collaboration, mais honnêtement, je ne comprends pas la différence entre « maître de » et « premier responsable ». Je souligne que le terme « de collaboration » existait dans la recommandation 4. Ce n'était pas cela le problème. C'est que, au point de départ, on identifiait « maître de » ou « premier responsable » et après ça, c'est comme si l'on aboutissait au processus avant que les autres actes soient faits. La position que j'ai prise plus tôt demeure sur cette recommandation pointue.

Richard : Dans la réalité, on a la responsabilité confiée par le ministère de l'Éducation. Le problème, c'est que l'on n'est pas capable de l'assumer pleinement à l'intérieur de la structure du programme que l'on a. Dans les faits, cela cause certains problèmes. Le ministère de l'Éducation peut nous faire des demandes par rapport à des ajustements quant à la formation. Les facultés impliquées, dans la livraison des programmes, ont toutes une voix officielle. Vous pouvez comprendre que, même s'il y a des besoins ressentis dans le système public, l'on peut mettre quelque chose de l'avant en tant que faculté et que les facultés partenaires ne voient pas cela de la même manière. Elles peuvent voter contre. Finalement, nous ne sommes pas capables de remplir notre mandat comme *premier responsable*. Un exemple concret, c'est qu'il y a des besoins en adaptation scolaire du point de vue de la formation. On a mis une initiative de l'avant il y a trois ans. Certaines facultés partenaires ont voté contre. Donc, à l'intérieur de la structure des programmes actuels, du point de vue de la gestion, cela cause des problèmes. En bout de ligne, étant donné que nous sommes le premier responsable aux yeux du Ministère, il me semble que l'on devrait l'exercer à l'intérieur de notre Institution.

En bout de ligne, lorsque le ministère de l'Éducation fait des demandes par rapport à la formation des maîtres, c'est la Faculté des sciences de l'éducation qui répond. Ce n'est pas la Faculté des sciences, ni la Faculté des arts et sciences sociales, ni la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Les discussions que j'ai eues avec des collègues m'indiquent qu'il y a beaucoup de perceptions erronées. C'est comme si l'on avait le rôle de premier responsable, on allait avoir une formation déséquilibrée au point que l'on favoriserait une formation en éducation. Il ne faut pas oublier que l'on forme des personnes pour enseigner des disciplines dans les systèmes scolaires du Nouveau-Brunswick. Notre rôle, c'est de remplir les besoins et les paramètres de la *Loi sur l'éducation* qui a été votée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Caron : J'ai voté pour l'amendement plus tôt parce que je trouvais que la recommandation 4 manquait de clarté. Je trouvais que cela minait aussi le principe de la collégialité et les pouvoirs du Sénat académique. On tente maintenant de nous convaincre à nouveau. Je fais l'analogie avec la Faculté de droit. Comme faculté professionnelle, nous avons à respecter des exigences du barreau. Le barreau pourrait faire des pressions sur nous de sorte que l'on transforme notre programme. Je pense qu'il appartient à la Faculté de droit de convaincre le reste de la communauté universitaire de la validité de nos propos. Ça reste un programme universitaire. Ce n'est pas un programme qui appartient au barreau. Je vais voter contre l'amendement.

P. Chiasson : Je pense qu'il faut se rappeler que tout changement devra passer au Comité des programmes. Il va falloir que cela passe au Sénat académique. Si l'esprit de collaboration n'a pas été là au niveau des facultés partenaires, je ne pense pas que cela va passer au Sénat académique. Je peux comprendre le sénateur Richard. Ça prend un capitaine, pas trois.

Je comprends, par contre, les doléances des facultés partenaires dans le sens qu'elles veulent avoir un mot à dire dans cette formation parce qu'elles ont l'expertise des disciplines. Il reste qu'il y a quand même un monde entre ce que l'on apprend au niveau universitaire et ce que l'on doit savoir et dispenser dans le monde scolaire. Il ne faut pas oublier la réalité du système scolaire néo-brunswickois parce que nos enseignantes et nos enseignants sont formés principalement pour ce système. C'est une réalité de région; c'est

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

une réalité de petites écoles. Cela demande des compétences différentes de celles que l'on peut percevoir comme universitaires. Je crois que l'amendement est raisonnable. Je ne suis pas d'accord avec la sénatrice Caron, car l'on a un droit de regard au Sénat académique et ce n'est pas vrai que l'on donne ce droit au ministère de l'Éducation. Nous avons toujours le droit de regard ici.

Vote sur R36

Pour 22

Contre 10

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres amendements par rapport à la proposition principale?

Ferron : Par rapport à la recommandation 2, au niveau de la pédagogie actualisante, est-ce que l'on demande aux professeures et aux professeurs d'éduquer les étudiantes et les étudiants à l'Université de la même façon que l'on va éduquer les enfants au primaire? Par rapport à la recommandation 12, je me demande ce qui se passe au niveau des salles de classe. Est-ce que l'on manque de place? Quels sont nos besoins au niveau de la technologie?

VRER : En ce qui a trait aux salles de classe, c'est plutôt une question de modernisation au niveau des infrastructures technologiques.

Richard : En ce qui concerne la pédagogie actualisante, c'est notre philosophie face à la formation des maîtres. C'est une toile de fond pour guider la formation initiale. C'est une combinaison de diverses approches pédagogiques dans le but d'actualiser le talent et le potentiel de nos étudiantes et de nos étudiants.

Caron : Ce matin, j'avais posé une question par rapport à un des commentaires qui avait été fait par l'équipe d'évaluation au sujet de la répartition du corps professoral. Le Comité d'évaluation parle d'un manque de concertation entre les divers partenaires du milieu universitaire et l'on note la proportion importante de professeures ou de professeurs qui sont en instance de thèse, temporaires ou chargées ou chargés de cours. Je propose un ajout à la recommandation 9, soit d'ajouter une puce au sujet de la répartition du corps professoral entre les professeures et les professeurs réguliers, les professeures et les professeurs en instance de thèse, les professeures et les professeurs temporaires et les chargées et les chargés de cours.

Amendement

R : 37-SAC-090828

Michèle L. Caron, appuyée par Suzanne Harrison, propose :

« Que, à la recommandation 9, l'on ajoute une puce qui se lira comme suit : La répartition du corps professoral entre les professeures et les professeurs réguliers, les professeures et les professeurs en instance de thèse, les professeures et les professeurs temporaires, les chargées et les chargés de cours. »

Vote sur R37

Pour 38

Contre 1

ADOPTÉE

La proposition R : 34-SAC-090828, telle qu'amendée se lira comme suit :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les programmes de formation à l'enseignement secondaire (programmes de cinq ans et programme de deux ans) soient maintenus en apportant les modifications suggérées dans les recommandations retrouvées ci-dessous.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne le cadre de la pédagogie actualisante comme toile de fond à ses programmes de formation à l'enseignement et qu'elle fasse la promotion de cette approche auprès de ses professeures et professeurs (réguliers, temporaires ou chargés de cours) et auprès des personnes des facultés partenaires qui interviennent dans ces programmes de formation.

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en partenariat avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan, dresse un référentiel de compétences - un profil de compétences - pour la formation initiale des enseignantes et des enseignants du secondaire et que les objectifs de formation soient déterminés à partir de ce référentiel, et non l'inverse, en s'inspirant des recommandations de l'équipe d'évaluation.

Recommandation 4

Que la Faculté des sciences de l'éducation devienne la première responsable de la formation en éducation et que la responsabilité des programmes d'enseignement au secondaire soit assumée en collaboration avec les facultés disciplinaires concernées et les campus d'Edmundston et de Shippagan afin d'assurer une formation équilibrée entre les connaissances disciplinaires et les connaissances propres au domaine de l'éducation.

Recommandation 5

Que, dans un effort pour encourager le dialogue et la concertation, un comité de formation à l'enseignement au secondaire permanent soit institué, lequel aurait la responsabilité de définir les buts et les grands objectifs des programmes et leur composition en termes de cours de pédagogie, de discipline et de didactique, les cheminements possibles, les conditions d'admission et les modalités d'inscription, de même que les responsabilités respectives des campus, des facultés et des départements.

Recommandation 6

Que le Comité de formation à l'enseignement soit inclusif des points de vue et intérêts de toutes les parties concernées par la formation à l'enseignement secondaire et comprenne des représentantes et des représentants de la Faculté des sciences de l'éducation, de chacune des facultés qui offrent des cours disciplinaires dans les programmes de formation, de chacun des campus, du milieu scolaire, des étudiantes et des étudiants et du ministère de l'Éducation.

Recommandation 7

Qu'un comité de gestion « académique » des programmes d'enseignement au secondaire de cinq ans soit également institué, dont le mandat serait de s'occuper de la gestion quotidienne et de la bonne marche des programmes, notamment en ce qui a trait au traitement des conditions d'admission et de maintien.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

Recommandation 8

Que le Comité de formation à l'enseignement au secondaire nouvellement formé examine le modèle actuel de gestion et d'appartenance des programmes combinés en éducation de même que d'autres modèles potentiels et fasse une analyse des différents modèles en tenant compte des avantages et désavantages de chacun des points de vue de la qualité de la formation et de l'encadrement offerts aux étudiantes et aux étudiants, du développement de leur identité professionnelle et de leur sentiment d'appartenance à la profession enseignante.

Recommandation 9

Que, dans le cadre de la révision des programmes en enseignement au secondaire, l'on s'assure de tenir compte des éléments suivants identifiés par l'équipe d'évaluation :

- ▶ *la révision à la baisse du nombre de crédits nécessaires à la formation;*
- ▶ *une charge de travail étudiante proportionnelle au nombre de crédits rattachés aux activités d'apprentissage;*
- ▶ *une meilleure coordination des grilles-horaires entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires;*
- ▶ *la redistribution équilibrée des crédits inhérents aux activités d'apprentissage disciplinaires pédagogiques et didactiques;*
- ▶ *la prise en compte de la pertinence des cours et de la redondance des contenus;*
- ▶ *la mise en place de séminaires d'intégration au long de la formation;*
- ▶ *la création d'un cours obligatoire touchant l'enseignement du français en milieu minoritaire (moyens et enjeux);*
- ▶ *la prise en compte des problématiques cruciales comme la maîtrise de la langue française orale et écrite en milieu minoritaire, la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, l'inclusion des élèves en difficulté dans les classes régulières et la différenciation pédagogique;*
- ▶ *la répartition du corps professoral entre les professeures et les professeurs réguliers, les professeures et les professeurs en instance de thèse, les professeures et les professeurs temporaires, les chargées et les chargés de cours.*

Recommandation 10

Que la Faculté des sciences de l'éducation et le Service des stages donnent suite aux préoccupations signalées par l'équipe d'évaluation quant à l'évaluation des compétences des stagiaires en enseignement et quant au choix, à la formation et à l'encadrement des conseillères et des conseillers aux stages.

Recommandation 11

Que la Faculté des sciences de l'éducation encourage son corps professoral à mener des activités de recherche et développement sur les problématiques touchant l'inclusion scolaire, la maîtrise de la langue française orale et écrite auprès des élèves et du personnel enseignant, de même que la valorisation de la culture et de la fierté acadiennes, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation.

13.1 Formation à l'enseignement destiné au niveau secondaire (suite)

Recommandation 12

Que la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés disciplinaires fassent une analyse de leurs salles de classe dans les trois campus et qu'elles soumettent à l'Université (dans le cadre des projets d'infrastructure), le cas échéant, un projet de rénovation pour les salles de classe qu'elles souhaitent moderniser en fonction des activités d'enseignement et d'apprentissage privilégiées. »

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

13.2 Études françaises

VRER : L'évaluation des programmes de premier cycle en études françaises a été faite par Yvon Lepage, professeur à l'Université d'Ottawa et Raymond Mougéon, professeur au Collège Glendon à Toronto. Le rapport préliminaire a été déposé le 22 janvier 2008 et le rapport final a été déposé neuf mois plus tard. Le décès de monsieur Lepage explique la raison de ce délai. Les programmes qui ont été étudiés sont le B.A. (spécialisation en études littéraires), le B.A. (spécialisation en linguistique), le B.A. (majeure en études françaises), le B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises), la Mineure en études françaises, la Concentration en littérature et la Concentration en linguistique. Toutes les instances interpellées par l'exercice ont eu l'opportunité de réagir aux rapports préliminaire et final. Les évaluateurs ont dressé un bilan positif des programmes en études françaises. Pour sa part, l'UARD en français accueille favorablement les recommandations des évaluateurs et ces derniers ont privilégié une approche campus pour faire valoir leur point de vue.

Concernant le Campus d'Edmundston, les évaluateurs soulignent que les ressources professorales sont un peu restreintes en linguistique et en littérature. Ceci pose des défis au niveau de la variété des cours offerts. Ils disent que, à la bibliothèque Rhéa-Larose, il y a un écart entre les ressources consacrées à la littérature qui sont plus nombreuses que celles consacrées à la linguistique. Ils remarquent que ce n'est pas évident que les étudiantes et les étudiants inscrits dans les programmes de français au Campus d'Edmundston veulent compléter leurs études à l'Université de Moncton - Campus de Moncton. Au Campus de Shippagan, on a dit que, avec deux professeures ou professeurs en études françaises, il y avait évidemment moins de cours. La bibliothèque est plutôt généraliste comparativement à une bibliothèque axée sur la recherche. Ceci est tout à fait acceptable dans le contexte du rôle de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan. Au Campus de Moncton, les évaluateurs disent que la gamme des programmes est bonne.

L'accent sur les études acadiennes est bien en ligne avec la mission de l'Université de Moncton selon les évaluateurs. Quant aux rapports avec la Faculté des sciences de l'éducation, il y a une méconnaissance envers les exigences ministérielles relatives à l'enseignement. Les évaluateurs notent pourtant que, lors des cinq dernières années, la proportion des étudiantes et des étudiants inscrits dans le programme de B.A.-B. Éd. représente 67 % et 80% des personnes qui sont inscrites à un programme de majeure ou de spécialisation dans le domaine des études françaises. Toutefois, un désir sincère de collaboration existe. L'UARD en français tient à réitérer son engagement de maintenir des échanges réguliers avec la Faculté des sciences de l'éducation.

Au niveau des programmes, on a noté une tension entre les linguistes et les sociolinguistes. Il y a des gens autour de la table qui sont en mesure de nuancer les particularités de cette déclaration mieux que moi. Au niveau de la littérature, les évaluateurs sont en accord avec la réforme des programmes en littérature présentement en branle. Ils sont également en accord avec la possibilité d'offrir une concentration en ethnologie acadienne.

Au niveau des étudiantes et des étudiants, le rapport dévoile qu'elles et ils sont satisfaits des programmes, des professeures et des professeurs et que l'ambiance est bonne. Le sentiment est partagé par les diplômées et les diplômés. En 2004-2005, il y avait 96 étudiantes et étudiants dans les divers programmes d'études françaises; en 2007-2008, il y en avait 116. Au niveau des ressources matérielles, elles sont adéquates bien que l'on dise que les étudiantes et les étudiants se plaignent de ne pas avoir un local propre à eux.

13.2 Études françaises (suite)

Aussi, on ajoute que le site Web du Département d'études françaises aurait besoin d'un rajeunissement. Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique dix recommandations.

R : 38-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les programmes en études françaises soient maintenus en procédant aux modifications suggérées dans les recommandations qui suivent.

Campus d'Edmundston

Recommandation 2

Que le décanat des études et le Secteur des arts et lettres du Campus d'Edmundston procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en études françaises et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations appropriées à la direction du Campus d'Edmundston.

Campus de Shippagan

Recommandation 3

Que le décanat des études et le Secteur des arts et sciences humaines du Campus de Shippagan procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en études françaises et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations appropriées à la direction du Campus de Shippagan.

Campus de Moncton

Recommandation 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales mette à la disposition des étudiantes et des étudiants du Département d'études françaises un local afin de leur permettre de se rencontrer et de maintenir des liens d'entraide et de collaboration.

Général

Recommandation 5

Que l'on encourage l'UARD à promouvoir des activités culturelles ou littéraires reliées aux programmes de littérature et de linguistique et de favoriser les échanges culturels entre les trois campus par les moyens jugés appropriés, ainsi que le recommandent les évaluateurs.

Recommandation 6

Que le Département d'études françaises, en collaboration avec le Bureau de liaison de l'Université, prépare et mette en oeuvre un plan de recrutement et de promotion de ses programmes.

13.2 Études françaises (suite)

R : 38-SAC-090828 (suite)

Recommandation 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD en études françaises procèdent à la révision de leurs programmes en respectant le cadre de la reconfiguration des programmes et en s'inspirant des recommandations et des suggestions des évaluateurs externes qu'elles jugent appropriées.

Recommandation 8

Que, ainsi que le recommandent les évaluateurs externes, l'on veuille à ce que la réforme en cours des programmes de linguistique assure un juste équilibre entre la sociolinguistique et la linguistique fondamentale, les exigences générales de la discipline devant se conjuguer avec son nécessaire enracinement dans la communauté acadienne.

Recommandation 9

Que le nombre de cours de théories littéraires soit accru dans le programme de spécialisation en études littéraires, ainsi que le recommandent les évaluateurs externes.

Recommandation 10

Que l'on examine la possibilité de créer une concentration en ethnologie acadienne qui tire profit de la recherche et des cours en littérature, linguistique et ethnologie à contenu acadien, ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes. »

McKee-Allain : Au moment où les membres de l'UARD du Campus de Moncton ont préparé le rapport, ils disent que l'on a reconnu la nécessité de maintenir le nombre de postes au Département en acquiesçant régulièrement aux demandes de remplacement des professeures et des professeurs partis à la retraite au cours des dernières années. Je pense que c'est important de mentionner que cela n'a pas été le cas. Le dernier départ à la retraite était une professeure en sociolinguistique qui n'a pas été remplacée. On remplace par un poste temporaire, mais on n'a pas eu accès à un poste en voie de permanence.

Ferron : Concernant la recommandation 4, c'est certain qu'il y a une certaine cohésion qui se crée entre les étudiantes et les étudiants en linguistique et en littérature; c'est beau et c'est bien. Je remarque que le salon étudiant est quand même un très beau local et je trouvais que cela enrichissait les échanges entre les étudiantes et les étudiants en linguistique et en littérature avec celles et ceux des arts, information-communication, histoire, traduction, art dramatique, etc. Je trouvais que cela enrichissait et créait une ouverture d'esprit, car ce sont des sujets qui ne viennent pas sur la table, sauf si tu étudies dans ces domaines. Mon commentaire, c'est que je me demande si créer un local comme cela est vraiment une priorité en ce qui nous concerne.

VRER : Concernant la question des locaux, ce sont les doyennes et les doyens qui regardent cela et j'ai pleine confiance que la doyenne McKee-Allain va donner suite à cette recommandation et essaiera de faire quelque chose dans la ligne que vous stipulez.

McKee-Allain : Je pense que c'est une intervention intéressante de la part du sénateur étudiant parce que vous dégagez justement un aspect de la multidisciplinarité. Ce que l'on viserait, c'est non pas enlever le salon étudiant qui est plus large et qui regroupe plusieurs disciplines, mais d'essayer de trouver un local pour l'unité. Je pense que c'est dans ce sens-là que la proposition a été faite. J'ai effectivement un problème de locaux à l'édifice des arts et je me demandais si dans le nouvel édifice que l'on va bâtir que l'on aurait accès à quelques locaux pour combler nos besoins.

13.2 Études françaises (suite)

Couturier : Je voudrais soulever, à l'intention des membres du Comité conjoint de la planification, une erreur dans le procès-verbal. Au moment de votre prochaine réunion, à la page 7, on note que les évaluateurs dressent un bilan positif des programmes en études françaises. Par contre, on a des points à améliorer dont le manque d'ouvrage *en littérature* à Edmundston. En réalité, c'est *en linguistique* qu'ils ont souligné une lacune.

Ceci m'amène à faire un commentaire par rapport à des éléments comme ceux-là. Je trouve qu'il est quand même assez particulier que, dans le procès-verbal, il y ait un élément qui se trouve en exergue, c'est celui où il y a un déséquilibre entre les livres en littérature et les livres en linguistique dans la bibliothèque. Or, cet élément ne fait pas l'objet d'une recommandation des évaluateurs. Alors, s'il est laissé présenté tel quel, c'est comme si l'on était en présence d'un problème majeur alors que ce n'est qu'un élément parmi d'autres que les évaluateurs ont soulevé. Si ma mémoire est bonne, il y a eu trois étudiantes ou étudiants qui ont été rencontrés au Campus d'Edmundston et il y en a un qui a souligné notamment cette question. J'ai un problème, parfois, avec des rapports comme celui-ci qui ne sont pas toujours des analyses qui vont en profondeur et croyez moi ce n'est pas parce qu'il y a une recommandation 2 qui m'interpelle plus spécifiquement sur des ressources professorales, au contraire, je trouve que ce type de rapport est en bonne partie anecdotique. Il s'appuie sur des éléments recueillis au fil des conversations et les évaluateurs se contentent de jouer au journaliste. De ce point de vue, je trouve que c'est un rapport d'évaluation qui est fort décevant et qui ne nous permet pas, comme Université, d'approfondir notre réflexion sur les programmes qui sont devant nous.

Caron : J'aimerais avoir une clarification de la part du sénateur Boucher quant au troisième paragraphe dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Si j'ai bien compris, la recommandation 3 est celle qui demandait que l'on mette à la disposition du Secteur des ressources matérielles et financières qui lui permettrait d'organiser des activités culturelles et scientifiques. Je me posais la question suivante : qu'est-ce que vous aviez recommandé?

Recteur et vice-chancelier : On présente toujours les recommandations que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Comité conjoint de la planification. Par contre, ce qui est étudié ici, ce sont les recommandations du Comité.

Caron : Votre recommandation était que l'on mette à la disposition du Secteur arts et sciences sociales des ressources matérielles et financières qui lui permettrait d'organiser des activités culturelles. Ce que je lis dans le rapport du Comité conjoint de la planification, c'est que le Comité est d'avis que l'Université de Moncton n'a pas les ressources financières et matérielles pour appuyer cette démarche. Or, je vois que, à la recommandation 5, l'on renvoie cette responsabilité à l'UARD, mais sans ressources. Si l'Université n'a pas les moyens, qu'est-ce que l'on s'attend de l'UARD? C'est un des problèmes dont se plaint l'UARD constamment; on leur attribue des responsabilités sans moyens. À quoi sert la recommandation 5 si l'on affirme dans le rapport que l'on n'a pas les moyens?

Recteur et vice-chancelier : J'étais au centre de ce débat au Comité conjoint de la planification. D'abord, je pense que c'était une première dans une évaluation de programmes où l'on commence à donner la responsabilité à des départements ou à des programmes de commencer à faire des activités culturelles. Ceci serait une chose instituée de façon formelle. On les multiplierait par plusieurs dizaines si l'on allait dans cette direction. Le sens de la recommandation 5 a été retenu. À l'heure actuelle, dans les trois campus, il y a plusieurs activités littéraires et intellectuelles para-programmes à travers des auteurs en résidence et à travers des conférenciers. Ce qui est encouragé, c'est que, à travers une discussion de l'UARD, l'on puisse partager les informations entre les professeures et les professeurs de la même discipline dans chacun des campus et faciliter l'échange des ressources que les uns et les autres font venir de temps à autre pour enrichir la vie intellectuelle de leur département, de leur programme, de leur discipline. C'est cela le sens de la recommandation 5. En ce qui concerne les activités culturelles, c'est la même chose. Il y a des activités culturelles qui s'apprennent de temps à autre à un type de discipline ou à des étudiantes et des étudiants de différents milieux. Malheureusement, cette information ne circule pas suffisamment. Si au moins l'UARD peut être au courant de

13.2 Études françaises (suite)

ces activités dans les disciplines de chacun des campus, on pourra, de temps à autre, mettre en partage ces ressources qui sont déjà présentes. Voilà le sens de la recommandation 5.

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

14. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document H, p. 1-135

14.1 **Baccalauréat en administration des affaires (finance)**

VRER : Dans le rapport du Comité des programmes, huit programmes proviennent de la Faculté d'administration. Je risque de me répéter dans la présentation, car plusieurs de ces programmes sont semblables. Je me vois dans l'obligation de les présenter. À la page 4 du document, on y présente la description générale du programme de finance et cinq constats. Le premier constat, c'est que le programme passe de 127 à 120 crédits et il présente neuf objectifs de formation générale. Le deuxième constat, c'est un contenu de programme qui est plus global et mieux axé sur les exigences du marché de l'emploi permettant la poursuite des études spécialisées au niveau de la maîtrise et l'accès à de nombreuses corporations professionnelles. Troisièmement, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux diverses disciplines en première année. Ceci nécessite un chevauchement des cours de première et deuxième années. Quatrièmement, le programme proposé reflète ce qui se fait dans d'autres institutions et cinquièmement les étudiantes et les étudiants seront exposés à plusieurs disciplines en deuxième année. L'objectif de ce nouveau programme est l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de plusieurs techniques ainsi que l'aptitude d'appliquer des techniques dans l'entreprise dans le contexte de la gestion de portefeuille. Deux thèmes sont privilégiés : la gestion financière et l'évaluation des impacts sur les décisions prises et la gestion des valeurs immobilières.

Dans le document, vous avez également les postes disponibles pour les finissantes et les finissants de ce programme. La stratégie pédagogique prévoit des études de cas, des séminaires et des conférences. Il y a des simulations boursières et un projet de fin d'études. L'étudiante ou l'étudiant devra avoir acquis des connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour œuvrer au sein des organismes.

Au sujet de la formation fondamentale, le but est de développer une vision holistique et, si vous allez à la page 8, vous verrez que les 60 crédits obligatoires sont divisés en deux parties. Vingt-quatre crédits de cours sont nécessaires pour comprendre la nature et le fonctionnement de l'entreprise et sur 36 crédits, il y en a 27 qui sont axés sur les connaissances essentielles de la fonction finance et 9 crédits sont au choix. Dans les disciplines connexes, 30 crédits sont divisés en deux regroupements, soit 18 crédits en économie et un cours de 12 crédits qui permet de mieux saisir la responsabilité de l'entreprise.

Concernant la formation générale, vous avez les neuf objectifs de formation générale aux pages 10 et 11 du document. Plusieurs se font par le biais de cours, d'autres se font par la nature même du programme, d'autres se font par le fait que la structure du programme atteint l'objectif. Enfin, on présente la feuille de route qui permettra à l'étudiante ou à l'étudiant de mener à bien ses études.

R : 39-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration finance) afin qu'il devienne le Baccalauréat des affaires (finance) à compter de septembre 2010. »

14.1 Baccalauréat en administration des affaires (finance) (suite)

Bouchard : Je l'ai dit lorsque vous avez fait votre rapport annuel sur la question de la reconfiguration des programmes. On est replié sur soi. En ce qui a trait à ce premier programme, il me semble que c'est assez évident. Quand je regarde l'ancien programme aux pages 16 et 17, je m'aperçois que le nombre de cours en administration a beaucoup augmenté. Ce nombre de cours augmente d'une façon extraordinaire et je remarque, entre autres, que du côté des cours en économie c'est une diminution assez importante. Les deux cours obligatoires en économie demeurent, mais lorsque l'on regarde les cours à option dans l'ancien programme, on pouvait choisir 27 crédits dans les cours à option et, dans la liste de cours, il y avait plus que la moitié des cours qui étaient des cours en économie ou en mathématiques. Dans la nouvelle mouture, nous avons six crédits. C'est sûr que le nombre de cours en économie va diminuer de façon drastique. J'ai un peu de difficulté comme j'avais un peu de difficulté de voir un baccalauréat en marketing avec si peu de cours en psychologie. J'ai un peu de difficulté à ce qu'un baccalauréat en finance ait si peu de cours en économie. J'ai l'impression que la reconfiguration est une occasion d'éliminer des crédits; bien on les élimine dans les autres facultés. Je reconnais que pour la psychologie, il y avait des difficultés préalables. Je peux reconnaître aussi que le Département d'économie n'est peut-être pas en mesure de donner plusieurs de ces cours à cause d'effectifs réduits, mais je dois quand même dire qu'il y a une diminution des apports extérieurs.

Vote sur R39

Pour 38

Contre 1

ADOPTÉE

14.2 Mineure en finance

VRER : Le programme de Mineure en finance compte 24 crédits. Il est offert à des personnes hors-faculté qui sont inscrites dans un programme quelconque de majeure/mineure. À la fin des études, la diplômée ou le diplômé sera en mesure d'occuper des postes nécessitant des connaissances en finance. Les stratégies pédagogiques sont diversifiées comme dans le programme de 120 crédits. Ce programme permettra une intégration plus facile au sein de l'entreprise, facilitera l'analyse des états financiers et la préparation des projections financières.

L'objectif de la formation fondamentale est de faire comprendre le rôle de la fonction finance dans l'entreprise. Si vous allez à la page 27, vous verrez la comparaison entre le programme actuel et le programme proposé. À la page 31, vous avez également la feuille de route que les étudiantes et les étudiants auront à suivre.

R : 40-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en finance à compter de septembre 2010. »

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

14.3 Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité)

VRER : À la page 35, on présente la description générale du programme de Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité). On y retrouve les cinq constats que j'ai expliqués ci-dessus. Le programme passe de 127 à 120 crédits et il respecte les neuf objectifs de la formation générale. Le programme est mieux axé sur le marché et la poursuite des études supérieures. De plus, il y a un nouvel agencement de cours relié à l'ensemble des disciplines enseignées. Le programme se compare à ce qui se fait ailleurs et plusieurs disciplines sont enseignées dès la première année. Cette interdisciplinarité est maintenue en deuxième année.

Le programme permet aussi la préparation des étudiantes et des étudiants pour des accréditations professionnelles comme comptable agréé, comptable en management accrédité ou comptable général accrédité. Nous sommes confiants que le programme reconfiguré pourra augmenter le taux d'inscriptions. Parmi les objectifs, on note que le

14.3 Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) (suite)

programme vise l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de plusieurs techniques de comptabilité ainsi que l'aptitude à les appliquer dans les études comptables, les entreprises ou les administrations publiques.

Les stratégies pédagogiques sont semblables à celles du programme en finance : des exposés, des exercices pratiques, des études de cas, de la simulation, des conférences et des projets de fin d'études. À la fin de ses études, l'individu pourra œuvrer comme spécialiste dans les entreprises, préparer des états financiers et résoudre des problèmes financiers. Par ailleurs, la formation fondamentale est divisée en 60 crédits dont 24 crédits sont axés sur la compréhension et le fonctionnement de l'entreprise et 36 crédits sur la connaissance fondamentale de la fonction de comptabilité.

Pour les disciplines connexes, il y a 15 crédits de cours en économie et 15 crédits de cours en fiscalité, en système organisationnel et en finance. Les neuf objectifs de formation générale sont atteints par le biais de cours, mais aussi par la nature du programme selon des normes de la profession en comptabilité et selon le projet de fin d'études. À la page 52, on présente la feuille de route du programme.

R : 41-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration comptabilité) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) à compter de septembre 2010. »

Bouchard : Dans l'exposé du programme (finance), le sénateur Boucher a dit qu'il y avait 18 crédits en économie et, dans ce programme, il dit qu'il y en a 15 en économie. Je vois seulement six crédits.

G. LeBlanc : Je pense que le sénateur Boucher, lorsqu'il parlait d'économie et autres, il parlait de cours connexes. À la page 40, vous avez la liste des cours connexes. Je pense que le sénateur Boucher a peut-être fait une erreur en disant qu'il y avait 15 crédits en économie. Il y a 15 crédits de cours connexes.

Vote sur R41

unanime

ADOPTÉE

14.4 Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif)

VRER : Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif) est similaire au programme régulier à l'exception de trois volets. Les différences sont au niveau des stages rémunérés, des conditions d'admission et des conditions de maintien. Le programme actuel et le programme proposé sont présentés aux pages 68 et 69. La feuille de route se trouve à la page 74.

R : 42-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration comptabilité - régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité - régime coopératif) à compter de septembre 2010. »

Vote sur R42

unanime

ADOPTÉE

14.5 Mineure en comptabilité

VRER : Le programme de Mineure en comptabilité compte 24 crédits. L'objectif du programme est de favoriser le développement de compétences, de connaissances, d'habiletés financières en comptabilité de gestion et en fiscalité afin de permettre aux diplômées et aux diplômés de préparer la documentation nécessitant une connaissance de la comptabilité. Les stratégies pédagogiques sont similaires à celles du programme régulier. La stratégie pédagogique vise trois éléments : l'accent sur la connaissance, le développement des habiletés et l'accent sur les valeurs individuelles.

La formation fondamentale dans ce programme relève du programme de la Majeure. Le programme compte 24 crédits dont 15 crédits obligatoires pour ancrer la discipline et 9 crédits pour parfaire la discipline.

R : 43-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en comptabilité à compter de septembre 2010. »

Vote sur R43

unanime

ADOPTÉE

14.6 Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations)

VRER : Les objectifs et les stratégies pédagogiques du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) sont présentés à la page 86. À la fin de leurs études, les finissantes et les finissants auront acquis des structures de pensée pertinentes à la gestion des opérations et elles et ils auront maîtrisé ces habiletés de communication. L'enseignement rigoureux et l'encadrement favoriseront l'acquisition des connaissances théoriques, le développement d'habiletés pratiques et les comportements éthiques ainsi que la capacité personnelle d'adaptation au changement. La formation fondamentale est divisée en deux parties, soit 24 crédits de cours portant sur les différentes composantes de l'entreprise, soit 36 crédits de cours articulés sur les connaissances essentielles de la fonction d'opération.

Concernant l'apport des disciplines connexes, il y a 15 crédits de cours en économie, en mathématiques, en statistique et en droit ainsi que 15 crédits de cours d'autres disciplines de gestion. Aux pages 96 et 97, vous avez la comparaison entre le programme actuel et celui proposé. La feuille de route se trouve à la page 101.

R : 44-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration gestion des opérations) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) à compter de septembre 2010. »

Recteur et vice-chancelier : À la page 93, dans le tableau 2, l'objectif 4 de la formation générale prévoit l'initiation à la multidisciplinarité ou à l'interdisciplinarité. On voit aussi le cours ADMI4999 *Projet de fin d'études*. Il s'agit d'un nouveau cours. Est-ce que ceci rejoint les initiations à la multidisciplinarité ou à l'interdisciplinarité? J'aurais pu faire la même analyse dans le programme de comptabilité. J'aurais aimé avoir une zone de confort par rapport à cela. C'est un peu la même analyse que j'ai fait pour l'objectif 7 de la formation générale qui prévoit la capacité de penser logiquement et de manière critique. Dans les deux cas, encore là, ce sont des cours de la discipline du programme en question pour atteindre l'objectif. Je croyais qu'il fallait faire des efforts complémentaires à notre apprentissage dans la discipline.

14.6 Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) (suite)

VRER : L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité dans le projet de fin d'études revient du fait que le projet doit faire le lien entre les multiples disciplines à l'intérieur du programme. Le projet de fin d'études est mené par une équipe de professeures et de professeurs de différentes disciplines. Quant à l'objectif 7, je n'étais pas sous l'impression que cela devait être quelque chose à l'extérieur des cours du programme.

Recteur et vice-chancelier : Ma question touche l'objectif 7 de la formation générale qui traite de la capacité de penser logiquement et de manière critique. Je remarque que pour atteindre cet objectif, ce sont des cours de la discipline qui sont mis en valeur pour permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'atteindre cet objectif. Je me demande si c'est bien. Je pensais que nous voulions puiser dans des cours extérieurs à la discipline principale ou dans la discipline connexe.

Dubois : Dans le cadre général de la reconfiguration, nous avons accepté que, en principe, un objectif de formation générale pouvait être respecté par un ensemble de cours et non pas nécessairement un cours. Dans ce cas-ci, il y a un ensemble de cours qui atteint cet objectif. On peut atteindre un objectif de formation générale en réunissant des cours ou des contenus de cours ou l'on peut trouver un cours qui atteint l'objectif. Tout cet engrenage est approuvé au préalable par le Comité des programmes.

Recteur et vice-chancelier : Si je comprends bien, les trois crédits à droite dans cette colonne ne devrait pas être là. Si je comprends bien, ce sont des cours obligatoires puis à travers ces cours obligatoires, on a atteint l'objectif de la formation générale. Ce n'est pas un trois crédits parmi ces cours.

G. LeBlanc : Lors de l'adoption des paramètres au Sénat académique pour la reconfiguration des programmes, il y a quelques années, et lors de la tournée dans les facultés, je n'étais pas tout à fait d'accord avec cette démarche. Si une faculté ou un programme peut démontrer au Comité des programmes qu'un ensemble de cours à l'intérieur du programme atteint l'objectif de formation générale, ce n'est pas nécessaire de puiser dans la banque de cours. Alors, dans nos programmes, il y a des cours du programme qui permettent d'atteindre l'objectif. L'UARD en administration a réussi à démontrer au Comité des programmes que l'ensemble des cours en gestion des opérations permettraient aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre l'objectif 7. Effectivement, les trois crédits devraient être enlevés. Concernant le cours ADMI4999, il faut rappeler que ce cours sera offert à toutes les étudiantes et à tous les étudiants de la Faculté d'administration. Alors, en fin de baccalauréat, les étudiantes et les étudiants en finance, en comptabilité et autres doivent être dans le même cours. Il sera offert par une équipe de professeures et de professeurs de diverses disciplines qui vont intervenir dans le cadre du cours. Ceci permettra d'atteindre l'objectif.

Vigneault : Nous avons examiné quelques programmes depuis la dernière réunion du Sénat académique. Finalement, tous les programmes vont retrouver la formation générale à l'intérieur d'eux-mêmes. Donc l'idée, ce n'est pas d'aller puiser à l'extérieur, mais de puiser à l'intérieur. Je vais donner un exemple qui saute aux yeux. J'aurais pu faire des commentaires semblables pour d'autres programmes. Dans le programme de baccalauréat en administration des affaires, on parle à un moment donné que l'un des résultats attendus c'est le développement d'habiletés liées à l'éthique. Je trouvais ça intéressant, mais en aucun endroit, dans le programme, il y a un cours en éthique des affaires. Je croyais voir un cours de ce genre dans un baccalauréat en administration des affaires. Ce sont des objectifs qui sont puisés à l'intérieur de tous les programmes. Si c'est ça, j'aime autant le comprendre toute suite.

Dubois : Si vous regardez à la page 93 du même programme, vous verrez ce qui est sous la rubrique *éthique initiation à la responsabilité sociale et citoyenne*. L'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours. Il n'y a pas de cours d'éthique de l'administration des affaires comme tel qui a été créé dans le cadre de ce programme, mais on a retenu pour l'étudiante ou l'étudiant l'obligation d'aller suivre un cours en éthique qui aura été approuvé au préalable.

14.6 **Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) (suite)**

Selouani : Nous sommes dans l'exercice de la reconfiguration de notre baccalauréat en gestion de l'information et puis cette question est vraiment tombée dans les débats. Quand on avait commencé à travailler pour atteindre les objectifs de formation générale, particulièrement par rapport à l'objectif 1 et l'objectif 7, je pense que c'est difficile d'aller chercher à l'extérieur quelque chose que tous les cours universitaires par défaut permettent, soit l'initiation au travail intellectuel universitaire et penser logiquement. Les autres objectifs, par contre, sont plus précis. Si l'on veut aller chercher les autres objectifs, on peut aller effectivement trouver des choses qui vont enrichir notre programme. Par contre l'objectif 1, je pense que tous les cours initient au travail intellectuel universitaire. Les objectifs 1 et 7 sont *de facto* remplis par n'importe quels cours universitaires.

VRER : Je comprends le sens de l'intervention du sénateur Selouani. Je crois qu'il y a une nuance importante qui n'est peut-être pas faite dans chacun des cours que vous ou vos collègues professeurs sur les trois campus enseignent. Si l'on suit un cours universitaire, vous êtes en train de faire une initiation au travail intellectuel universitaire. Ce que l'objectif numéro 1 fait, c'est que c'est un outillage pour l'étudiante ou l'étudiant, car je ne sais pas si toutes les professeures et tous les professeurs dans tous les cours prennent du temps pour parler aux étudiantes et aux étudiants de la façon de prendre des notes, d'utiliser la bibliothèque, de préparer des cours, de préparer des notes de bas de page et de se préparer pour un examen.

Ryan : La question de mon collègue en philosophie m'amène à en poser d'autres. Je vois l'expression « choisir un cours dans la banque de cours »; je la vois à plusieurs endroits, mais à chaque fois, cela me paraît trop spécifique. Par exemple, si l'on mettait *initiation à la multidisciplinarité ou l'interdisciplinarité*, si effectivement ce sont des cours de philosophie, bien il y a juste ce cours-là. Ce que j'ai compris, c'est que l'on aurait une liste de cours optionnels, mais pourquoi ne sont-ils pas inscrits? Pourquoi on ne mettrait pas ici le sigle plus spécifiquement parce que si ça revient, qui va prendre la décision de dire oui, ça va, tu peux prendre le cours de statique pour avoir, par exemple, l'ouverture à l'autre ou l'internationalisation.

Dubois : Si l'on prend l'objectif 6, par exemple, on va trouver dans la banque de cours des objectifs de formation générale tous les cours qui atteignent cet objectif. Tous ces cours sont là et c'est un choix que l'on donne à l'étudiante ou à l'étudiant de suivre un cours pour respecter l'objectif. On ne peut pas mettre tous les sigles, car il y en a trop. Allez sur le site Web et consulter la banque de cours. C'est un document vivant pour l'instant, car chaque fois que l'on approuve ou que l'on abolit un cours, il est ajouté, enlevé, supprimé ou modifié dans la banque. Pour l'instant, vous pouvez aller consulter la banque et voir quels sont les cours de la banque actuelle pour ne pas perdre de vue que la banque de cours des objectifs de formation générale a été construite à même la banque de cours actuels qui est en voie de modification majeure. Les cours ont été soumis au Comité des programmes. La banque a été construite, soumise, approuvée et examinée. C'est physiquement impossible de mettre tous les cours dans les documents.

McKee-Allain : Plusieurs programmes sont dans le processus de reconfiguration et c'est une préoccupation. Je pense que la reconfiguration est un processus que l'on a entamé depuis quelques années et c'est en administration que l'on a eu les premiers programmes présentés au Sénat académique. Au conseil de la Faculté, on a noté que certains cours en philosophie portent le titre *Capacité de penser logiquement et de manière critique*. À ce moment, est-ce que l'on va cibler des cours? Est-ce que l'on veut ceci plus large? Je dois avouer que j'ai une préoccupation ou une inquiétude que l'on passe à côté de l'objectif général qui était celui d'avoir une ouverture au-delà de nos disciplines.

Je vote en faveur de ceci. J'ai voté en faveur de la reconfiguration en traduction. Mais en quelque part, au moment où l'on identifiait des cours qui devaient remplir nos objectifs, je ne pense pas que l'on réalisait à ce moment qu'il allait y avoir une vaste gamme de cours comme ça. Peut-être que l'on aurait eu avantage d'en cibler et d'identifier des cours. Je résumerais en disant que c'est un processus. La préoccupation exprimée aujourd'hui, peut-être qu'il faut commencer à en tenir compte dans les étapes suivantes.

Dubois : J'aimerais faire remarquer aux sénatrices et aux sénateurs qui voient un projet de reconfiguration pour la première fois que les cours dans la colonne du milieu sont des cours obligatoires qui font déjà partie du programme. Ces cours permettent d'atteindre un

14.6 Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) (suite)

objectif de formation générale et, ce faisant, libèrent la place. L'ouverture est imbriquée dans le système parce que ces cours permettent de libérer trois crédits pour que l'étudiante ou l'étudiant puisse choisir un autre cours à l'extérieur de sa discipline. Ce ne sont pas des cours ajoutés, ce sont des cours qui font déjà partie du corpus.

Recteur et vice-chancelier : C'est une question de logique puisque l'on parle des capacités de penser logiquement et de manière critique. Par déduction, si un cours de la discipline du programme de l'étudiante ou de l'étudiant ou une série de cours de sa discipline atteint cet objectif, il n'aurait pas dû apparaître comme un des objectifs parce qu'il me semble qu'il faut prendre pour acquis qu'une étudiante ou un étudiant qui suit un programme disciplinaire dans cette Université apprend à penser logiquement et de manière critique. Quand j'avais vu cela au départ, je pensais que c'était pour lui donner un complément. C'était ça mon point de départ, car j'ai beaucoup de difficulté à imaginer qu'il y a des disciplines à l'Université dans lesquelles les étudiantes et les étudiants n'ont pas appris à penser de façon logique et de manière critique. C'est la raison pour laquelle cet objectif devait décloisonner l'étudiante ou l'étudiant de sa propre discipline.

Caron : Ce n'est pas la première fois que je fais la remarque que les professeures et les professeurs sont capables de beaucoup d'entourloupettes. On est capable de manipuler les mots; on est capable de manipuler les concepts. Il y a un exercice qui se fait de manière mécanique et qui n'est pas dans l'esprit de ce décloisonnement que l'on visait. Est-ce qu'il ne serait pas à propos qu'il y ait un temps d'arrêt et que l'on fasse comme dans l'ordinateur un « refresh » afin de clarifier ces objectifs car sinon, on continue l'exercice qui n'arrive pas à une amélioration, mais plutôt à un état de justification. Je vous avoue que je trouve que je perds mon temps au Sénat académique pour faire cela. Que le Comité des programmes, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, je ne sais pas qui, nous arrive avec une suggestion quant à savoir comment on fait un « refresh » de cette affaire.

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

14.7 Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations – régime coopératif)

VRER : Ce programme est similaire au programme de Baccalauréat en administration des affaires sauf pour les conditions d'admission, les conditions de maintien et les trois stages. Il s'agit du même paradigme structurel que le programme en comptabilité, mais avec la gestion des opérations comme sujet d'étude.

R : 45-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration gestion des opérations -régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations - régime coopératif) à compter de septembre 2010. »

Vote sur R45

unanime

ADOPTÉE

Caron : Je demande d'inscrire mon abstention parce que je trouve que de dire que c'est à l'unanimité alors que l'on fait du pro forma, je pense que ce n'est pas tout à fait juste.

Président d'assemblée : Je tiens à vous dire que si vous ne votez pas contre une proposition, la décision est unanime. Les personnes qui s'abstiennent ne brisent pas l'unanimité. C'est la décision. On a déjà pris le vote.

14.8 Mineure en gestion des opérations

VRER : Le programme de Mineure en gestion des opérations est un programme de 24 crédits destiné aux étudiantes et aux étudiants hors-faculté inscrits dans des programmes majeure/mineure.

R : 46-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en gestion des opérations à compter de septembre 2010. »

Vote sur R46

Pour 38

Contre 1

ADOPTÉE

14.9 Résolutions transmises à titre d'information

VRER : Comme vous le savez, le Sénat académique a conféré au Comité des programmes le droit de créer, d'abolir ou de modifier des cours. À la page 135 du document, vous trouverez les résolutions transmises à titre d'information.

Bouchard : J'aimerais signaler aux membres du Sénat académique que l'on a délégué des pouvoirs au Comité des programmes. On pourra peut-être en discuter un peu plus tard, mais le Comité des programmes a pris des décisions sur un certain nombre de points de création et d'abolition. Nous lui avons reconnu ce pouvoir et nous nous sommes assurés que les membres de ce comité soient des gens du Sénat académique. C'est tout ce que je voulais dire pour le moment.

Pause de 15 h 15 à 15 h 25.

15. GESTION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Voir le Document I, p. 1-9 et le Document J, p. 1-4

15.1 Rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures

Président d'assemblée : La procédure que l'on m'a recommandée est que l'on vote séparément sur chacune des recommandations. Les recommandations sont divisibles.

Bouchard : Je prévoyais que nous en serions au point 15 vers 15 h 30 et, de fait, c'est ce qui est arrivé. On a eu un Sénat académique important. En tout cas, je ressens une certaine fatigue; je pense que je ne suis pas le seul. Ensuite, on a d'autres points à l'ordre du jour. Je vais prendre la parole et j'ai beaucoup de choses à vous dire. Il y a toute une perspective qui mérite une discussion de fond et j'ai peur que, étant donné notre état actuel, l'on n'examine pas très sérieusement cette situation. Je propose de reporter le point 15 à la réunion du 30 octobre.

P : 47-SAC-090828

Gilles Bouchard propose :

« Que le point 15 de l'ordre du jour soit reporté à la prochaine réunion du Sénat académique, soit le 30 octobre 2009. »

Rousselle : Ce point n'a-t-il pas déjà été voté? Lorsque l'on a adopté l'ordre du jour, il y a eu un amendement pour enlever ce point et le reporter. L'assemblée a voté.

Président d'assemblée : Cela peut faire l'objet d'une reconsidération dépendamment de la façon dont on le fait, mais pas par la personne qui l'avait proposée ni par les gens qui ont voté en faveur de la proposition. Je regrette, sénateur Bouchard, mais je pensais que l'on avait laissé tomber. En effet, il y a eu un vote.

15.1 Rapport du Comité *ad hoc* sur la gestion des études supérieures (suite)

VRER : Le Sénat académique a donné un mandat à un Comité *ad hoc* afin qu'il se penche sur la question de la gestion des études supérieures. Le Comité a été formé selon certaines considérations notamment une répartition des membres par campus, selon les programmes dans les arts et les sciences fondamentales ainsi qu'une étudiante ou un étudiant. Les noms des six membres du Comité sont présentés à la page 9 du rapport. Il est à noter que le sénateur Gilles Bouchard faisait partie du Comité. Il s'est retiré du Comité à la réunion du 13 mai 2009. Les résolutions et les recommandations dans ce rapport sont celles des membres du Comité à l'exception du sénateur Bouchard.

Un document de réflexion a été préparé et soumis aux différentes instances interpellées par les études supérieures. Le document de travail présentait les points fondamentaux qui seraient discutés lors des consultations. Les consultations ont été menées auprès de la Réunion des doyennes et des doyens, de la Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens, de l'assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche, y compris des membres du conseil ainsi qu'auprès des présidentes et des présidents des CES. De plus, les gens ont été informés que n'importe quel membre de la communauté universitaire pouvait faire parvenir leurs commentaires, par écrit, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Aucune correspondance n'a été reçue.

Le rapport contient ce que le Comité *ad hoc* a jugé être le consensus qui ressort des consultations. Les membres du Comité ont assisté aux consultations. Un des membres du Comité s'est porté volontaire pour préparer un rapport préliminaire. Le premier point qui a été examiné est la création de deux instances, soit une liée à la recherche et l'autre aux études supérieures. Le Comité est d'avis que ceci n'est pas le consensus qui s'est dégagé lors des rencontres menées auprès des différentes instances. Il y a plutôt un consensus de ne pas scinder la Faculté des études supérieures et de la recherche en deux. Ce qui a été privilégié, c'est qu'avec les demandes et les exigences additionnelles au niveau des droits d'auteur, au niveau de la commercialisation, au niveau de la recherche, c'est peut-être des ressources humaines qu'il faut prévoir à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Conséquemment, le Comité *ad hoc* recommande que la structure de gouvernance actuelle de la Faculté des études supérieures et de la recherche soit maintenue et que des ressources additionnelles soient consacrées à la Faculté des études supérieures et de la recherche et au Bureau de soutien à l'innovation moyennant l'obtention des fonds nécessaires à cette fin.

P : 48-SAC-090828

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que la structure de gouvernance actuelle de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) soit maintenue et que des ressources additionnelles soient consacrées à la FESR et au bureau de soutien à l'innovation moyennant l'obtention des fonds nécessaires à cette fin. »

Bouchard : J'aimerais poser quelques questions au sénateur Boucher parce qu'il y a un mot que j'ai un peu de difficulté à saisir. Il parle de consensus. C'est quoi un consensus selon vous?

VRER : C'est l'esprit général qui s'est dégagé lors des discussions.

Bouchard : Comment mesure-t-on l'esprit général? Est-ce que le consensus, c'est une majorité? Est-ce que c'est l'unanimité?

VRER : C'est plutôt une majorité que l'unanimité. Le consensus est dégagé de la même manière que le président du Sénat académique dégage un consensus autour de la table en ce moment.

Bouchard : OK. Durant les réunions que vous avez tenues, après chacune des questions, avez-vous demandé aux membres autour de la table s'il y avait un consensus?

VRER : Non, c'est la teneur des discussions autour de la table qui nous a mené à ces recommandations.

15.1 Rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures (suite)

Bouchard : Lors de vos consultations, on regardait chacun des points. Pouvez-vous dire aux membres combien de personnes prenaient la parole sur chacun des points?

VRER : C'est impossible à dire.

Bouchard : Je vous dirais deux ou trois personnes sur chacun des points. Dans certains cas, on n'a pas été jusqu'au bout de nos gens.

VRER : Je ne suis pas d'accord avec vous sénateur Bouchard. Il y a eu plusieurs discussions où plus de deux personnes se sont prononcées en faveur du maintien de la structure de la Faculté des études supérieures et de la recherche et de l'ajout de ressources. C'était bien au-delà de deux, trois ou quatre personnes qui ont témoigné de cette idée.

Président d'assemblée : On va cesser la période de questions. Vous allez donner vos commentaires si vous voulez.

Bouchard : Nous avons un rapport. J'aurais aimé faire des remarques sur l'ensemble du rapport. Je pense que, en tant que sénateur, je devrais avoir le droit de me prononcer sur l'ensemble du rapport. Je vous demande la permission d'élargir un peu ce débat. Je pense que la façon dont ce rapport a été fait a une influence sur la position que l'on pourrait prendre par rapport aux résolutions qui nous seront présentées.

Président d'assemblée : Je ne vois pas de difficulté à ce que vous parliez de façon générale du rapport. Je vous demanderais de vous abstenir de parler de points particuliers dans les cinq recommandations.

Bouchard : C'est parfait. Alors pour les sénatrices et les sénateurs qui n'étaient pas là l'an dernier, je vous rappelle que c'est moi qui ai proposé au Sénat académique de former un comité pour examiner la gestion des études supérieures. Pour celles et ceux qui n'étaient pas là, je vous rappelle que le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, à l'époque, monsieur Andrew Boghen, s'est objecté à la formation de ce comité. Il a voté contre, mais il s'est retrouvé sur le comité.

Vous savez que je suis ici depuis passablement plus de trente ans. J'ai été vice-doyen durant six ans à la Faculté des sciences sociales. J'ai été directeur de département durant de très nombreuses années, au moins dix ans depuis la formation de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Je pense que j'ai une expérience assez concrète de la gestion de la Faculté des études supérieures et de la recherche et comme je dirigeais un département qui ne donnait que des cours de deuxième cycle, nous avons beaucoup fréquenté cette Faculté. Lorsque j'ai demandé de regarder la gestion de la Faculté des études supérieures et de la recherche, je ne l'ai pas fait en personne qui ne connaissait pas ce dont il parlait. J'avais même proposé, lors de la restructuration majeure, la disparition de la Faculté, car je croyais vraiment qu'elle était inutile. J'ai voulu demander au Sénat académique de revoir cette gestion et revoir si le jugement que j'avais porté à l'époque pouvait encore être reporté. Alors j'ai demandé la création de ce comité pour examiner la gestion.

Je pense que nous sommes à la veille d'une compression budgétaire. Ce qui m'intéresse, c'est que le plus grand nombre de programmes demeure et que le plus grand nombre de professeurs et de professeuses soient là pour enseigner et faire de la recherche. Ce que je ne veux pas, c'est qu'il y ait trop de professeurs et de professeuses qui soient portés à faire de la gestion et que nous soyons pris avec une bureaucratie importante qui nous fait perdre du temps dans des comités.

Si nous pouvons avoir moins de cadres, si les professeurs et les professeuses peuvent perdre moins de temps, si l'on peut avoir moins de professeurs et de professeuses dans les postes de direction où ils prennent beaucoup de temps à remplir des documents, alors je pense que l'on sera gagnant et pour l'enseignement et pour la recherche.

La Faculté des études supérieures et de la recherche me semble être un excellent exemple de perte de temps. Voici une conséquence de la présence de cette Faculté et des retards. La Faculté des études supérieures et de la recherche a pris un an et demi à examiner le

15.1 Rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures (suite)

programme de Maîtrise en gestion de la santé. Il a maintenant été approuvé. Il devait être mis en application en septembre 2009. On a reçu des subventions du gouvernement. Mais là, on ne peut pas le mettre en fonction en septembre en raison des retards. Alors qu'est-ce que cela signifie pour l'Université de Moncton? Cela signifie que l'on a un professeur en moins, car on n'a pas eu le temps de l'engager. Cela signifie aussi que l'on a des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle en moins. C'est un petit exemple.

Alors, nous nous sommes mis à l'œuvre au sein de ce comité avec un membre au moins qui ne voyait pas du tout la nécessité de faire quelques réformes que ce soit, sauf pour les programmes multidisciplinaires. On a rencontré quatre groupes. J'ai participé à trois de ces quatre rencontres. J'ai manqué la Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens. Je n'ai pas vu ce que monsieur Boucher a vu. Je n'ai pas vu de majorité parce qu'il n'y a jamais eu de votes pris aux réunions. Je n'ai pas vu de consensus non plus. Il me semble que, quand on a un consensus, l'on demande à l'assemblée s'il y a un consensus et, si tout le monde est d'accord, l'on dit : *oui, il y a un consensus*. Si l'on ne fait pas ça, là parce que deux ou trois personnes ont parlé et elles parlaient toutes dans le même sens et de dire qu'il y a un consensus, j'ai des doutes par rapport à cela.

J'aimerais vous rappeler une chose. Je suis professeur d'administration publique. Les relations entre l'administration et les citoyens sont ma concentration. La consultation fait partie de mes sujets d'intérêt. Une consultation, ça ne dégage pas des consensus ou des majorités. Elle va chercher différentes opinions à partir desquelles un comité peut faire des recommandations. Ce qui est important pour un comité consultatif, c'est d'être à l'écoute. Malheureusement, ce Comité n'a pas toujours été un comité consultatif car le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche et la vice-doyenne, qui a été consultée trois fois sur quatre, ont pris cette instance pour défendre le bilan de la Faculté. À mon avis, ces personnes ont nuit à l'expression des membres qui se sont présentés. Ceci étant dit sur la façon dont nous avons fonctionné, j'aimerais vous dire que ce rapport m'apparaît très décevant. Il ne propose pas grand-chose et les propositions, à mon avis, ne sont pas défendables.

La recommandation 5 sur laquelle on va devoir se prononcer ne répond pas aux problèmes perçus. Il y a des gens qui se sont prononcés différemment. Vous ne retrouverez pas leurs argumentations dans le rapport. Ensuite, on a la fusion de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils prennent une position sur la résolution 1, mais vous vous apercevez très rapidement que l'on ne fait pas une grande place aux arguments en faveur d'une séparation de ces deux activités. Vous allez voir dans la résolution 2, c'est vraiment mineure comme chose. Sur la promotion, sur les admissions et sur le Comité des programmes, c'est de confier à une autre instance le soin de prendre des décisions. Alors ce rapport, à mon avis, ne répond pas aux problèmes perçus et aux questions de fond. Je vous incite à le rejeter. Je vous inviterais à le rejeter d'une façon globale.

Je vous ai proposé un ensemble de huit recommandations qui ont la faculté d'être claires et de vous proposer une avenue différente. Je ne dis pas que les huit propositions devraient faire l'unanimité, car je comprends qu'il y a certains points, en particulier la recommandation 8, soit l'abolition de la Faculté des études supérieures et de la recherche, avec laquelle une majorité pourrait être en désaccord. Je pense que l'ensemble des recommandations que je vous ai présentées offre une meilleure alternative de discussion que celles présentées par le Comité. Je ne sais pas de quelle façon on peut procéder, car nous avons une proposition sur la table. On ne peut pas rejeter en gros le rapport. Je ne sais pas si je dois me prononcer sur la première recommandation ou si l'on peut recevoir une résolution de rejet d'ensemble du rapport. Si l'on ne peut pas faire cela, je vais me prononcer sur la première recommandation.

Président d'assemblée : Ce que vous pourriez faire, c'est de proposer que le rapport soit discuté dans son ensemble et non pas séparément (recommandation par recommandation). C'est une proposition recevable.

Bouchard : Oui. Je propose que l'on rejette le rapport.

Président d'assemblée : Il y a quelqu'un qui veut intervenir.

Bouchard : Ou qu'on l'examine.

15.1 **Rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures** (suite)

Président d'assemblée : Un instant.

Rousselle : Je croyais que l'on avait déjà une proposition sur la table par rapport à la première recommandation.

Président d'assemblée : Je pense que le sénateur Bouchard pose une question procédurale. Quelqu'un a proposé que l'on aille recommandation par recommandation, mais je pense qu'il est acceptable en assemblée délibérante, de la même manière que l'on peut demander de scinder les propositions, on peut demander de les examiner d'un seul coup. Ce que je veux dire, c'est qu'au lieu de voter chacune des recommandations séparément, on fait comme pour le rapport du Comité conjoint de la planification. Je pense que c'est pénaliser indûment un membre que de lui refuser de pouvoir sonder la salle sur cette possibilité. Donc, si vous voulez, on va faire la proposition et elle sera recevable. Je la mettrai au vote et on verra si les gens veulent procéder de cette manière.

R : 49-SAC-090828

Gilles Bouchard, appuyé par Luc Vigneault, propose :

« Que le rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures soit considéré dans son ensemble. »

Vote sur R49

Pour 20

Contre 12

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Ceci veut dire qu'il faut y aller pièce par pièce d'une certaine manière, mais il n'y aura pas de vote avant la fin. J'invite le sénateur Boucher à proposer l'adoption du rapport du Comité ad hoc et ensuite j'inviterais les gens à intervenir sur n'importe quelle partie du rapport. Vous aviez proposé l'adoption de la recommandation 1. La salle vient de dire qu'elle ne veut pas procéder de cette manière. Est-ce que vous voulez formuler votre proposition pour proposer l'adoption du rapport du Comité ad hoc?

VRER : Non.

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un veut proposer l'adoption du rapport du Comité ad hoc?

Caron : Je proposerais plutôt un comité plénier. Je pense que cela serait à propos pour parler de l'ensemble puis ensuite on reviendra à des propositions plus précises.

Président d'assemblée : Vous êtes libre de proposer un comité plénier si vous le voulez. Le comité plénier n'aboutit pas à une décision, mais ça permet une discussion. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres propositions?

P : 50-SAC-090828

Paul-A. Chiasson, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures. »

Recteur et vice-chancelier : Je ne sais pas si je vais créer une confusion additionnelle, mais je suis parfois en accord avec le sénateur Bouchard et parfois en désaccord avec lui. Ce matin, quand il a proposé de retirer le point de l'ordre du jour, je m'y suis opposé. Avec la difficulté procédurale à laquelle on fait face à l'heure actuelle, je voudrais rappeler au Sénat académique que l'on avait adopté une pratique dans le passé. Quand on avait des rapports de fond qui pouvaient avoir des répercussions fondamentales sur la vie académique, on procédait un peu comme une première lecture. On n'essayait pas de disposer des rapports comme celui-ci en une seule séance du Sénat académique. Je me demande si l'on peut prendre 15 minutes pour donner des impressions générales. Peut-être que cela serait intéressant, d'ici la prochaine réunion, de documenter davantage. On pourrait arriver de façon plus informée pour pouvoir les traiter de façon individuelle. Je suis d'accord avec la proposition d'avoir une discussion sur le rapport de façon générale, mais

15.1 **Rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures** (suite)

j'espère bien que l'on ait ça dans l'intention de ne pas essayer de résoudre toute la question aujourd'hui. Je pense que l'on va manquer de temps. Alors, je souhaite quinze minutes de débat.

P. Chiasson : Mon intention était précisément celle du recteur et vice-chancelier, c'est-à-dire que je considère que c'est une question importante, mais ça prenait une proposition sur la table. Je ne suis pas nécessairement pour. Je ne suis pas nécessairement contre. Je l'ai proposée pour que l'on puisse discuter.

R : 51-SAC-090828

Paul-A. Chiasson, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une durée de 20 minutes. »

Vote sur R51 unanime ADOPTÉE
Il est 16 heures. Le Sénat académique revient en assemblée délibérante à 16 h 20.

Président d'assemblée : Le comité plénier est terminé. Je m'excuse pour celles et ceux qui ont demandé la parole, mais on doit cesser la discussion que l'on avait amorcée. Si vous avez quelque chose à proposer au sort à donner à ce rapport, je l'accueillerai.

Dako : Je crois que le problème que l'on a au Sénat académique, c'est que l'on a trop de comités. Ce comité aurait pu être un comité indépendant afin d'éviter des conflits d'intérêts. Le sénateur Bouchard faisait partie du comité. L'ancien sénateur Boghen faisait partie du comité et on fuse tout ça dans le même tas. Ce que l'on est en train de faire ici, c'est que l'on disqualifie totalement le comité qui a été voté ici pour la simple raison que l'on n'a pas eu une vision dès le départ.

R : 52-SAC-090828

Michèle L. Caron, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures soit renvoyé au Bureau de direction du Sénat académique. »

Président d'assemblée : Vous pouvez débattre du mandat que vous donnez à l'organisme auquel c'est envoyé et la date à laquelle vous voulez qu'il fasse rapport.

Rousselle : Je vais voter contre parce que je ne sais pas ce que ce rapport va aller faire au Bureau de direction du Sénat académique.

Caron : Je pense que nous avons entendu des points de vue. Je crois qu'il y a un rapport qui n'est pas complet même si un mandat restreint lui a été confié. Je le renverrais au Bureau de direction du Sénat académique pour savoir comment nous pourrions avoir un rapport plus complet qui nous dirait en quoi les modifications recommandées ont un impact plus large sur l'existence et le mandat de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

McKee-Allain : Je suis membre du Bureau de direction du Sénat académique. Il me semble que ce qui est présenté comme mandat va au-delà du mandat du Bureau de direction du Sénat académique. Ce n'est pas le Bureau de direction du Sénat académique qui a préparé le contenu. C'est le Comité qui l'a présenté. Il me semble que le Bureau de direction du Sénat académique a un rôle de procédure. Le Bureau de direction du Sénat académique ne va pas compléter le contenu du rapport.

Dako : J'appuie la proposition. Ce que l'on a compris, c'est que le mandat semble être flou. Le mandat que je lui donnerais, c'est de vérifier la véracité du mandat du Comité. A-t-il été respecté?

15.1 **Rapport du Comité *ad hoc* sur la gestion des études supérieures** (suite)

Caron : En réaction aux commentaires de la doyenne McKee-Allain, je dirais que l'article 38 de nos Statuts et règlements dit que le Bureau de direction du Sénat académique accomplit toute autre tâche que lui désigne le Sénat académique. La question est à savoir si le Bureau de direction du Sénat académique est apte à accomplir ça. A-t-il l'habileté à le faire? On n'a pas vraiment d'autre place. On peut le renvoyer au Comité, mais je ne suis pas certaine qu'il soit prêt à y travailler. Cela est une autre question et l'on a un problème. On a une étude qui a été faite. C'est la seule place que je vois où l'on est capable de proposer une solution où une façon de s'en sortir.

Recteur et vice-chancelier : Ce n'est peut-être pas la situation idéale, mais le Bureau de direction du Sénat académique a les épaules larges. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des débats au Sénat académique où l'on n'est pas tout à fait certain dans quelle direction on devrait aller. Le Bureau de direction du Sénat académique ne va pas arriver à la prochaine réunion avec un document de contenu. Je crois quand même que l'on peut analyser les propos qui ont été tenus lors du comité plénier et proposer que l'on réfère à nouveau au Comité du Sénat académique qui avait été créé, d'ajouter à ses travaux ou bien de suggérer que l'on étudie la proposition du Comité parce qu'elle n'a pas été étudiée à fond. On a eu un comité plénier, mais nous n'avons pas débattu le rapport proposition par proposition. Si vous confiez cette tâche au Bureau de direction du Sénat académique, on verra la façon de ramener ce débat au Sénat académique du mois d'octobre. Ceci ne devrait pas poser problème dans ce sens. Je ne pense pas que l'on arrivera avec un document de fond qui est forcément différent. On pourra au moins glaner les commentaires reçus et voir si, effectivement, l'on pourrait proposer qu'il y ait un élargissement du mandat ou que l'on étudie le rapport en fonction du premier mandat que le comité avait reçu.

Vote sur R52 Pour 38 Contre 1 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Le point 16 porte sur le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs. Il est 16 h 32. Quelle est votre volonté?

Caron : Est-ce que les points dont on ne traite pas sont automatiquement reportés à la prochaine réunion? Quand je les propose, le Bureau de direction du Sénat académique dit « non ».

Président d'assemblée : Je vais donner la parole au recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : C'est vrai qu'il y a eu un point que le Bureau de direction a jugé inadmissible à cette réunion. Je pense que l'on a communiqué les raisons. Cela dit, pour ce qui reste des trois autres points, on peut toujours les faire à la prochaine réunion du Sénat académique.

16. **CLÔTURE**

R : 52-SAC-090828

Jacques Paul Couturier, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R52 unanime ADOPTÉE

Il est 16 h 35.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale